



# Résultats de l'étude qualitative

## « Rester père après la séparation »

*09 Janvier 2022*

**Camille ARNODIN**  
Consultante Etudes qualitatives –  
Participation citoyenne

**Pour Caroline RAYMOND**  
Responsable Vie Associative et  
Parentalité  
UDAF de la Haute-Vienne

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>p.3</b>
<b>Résultats de l'étude</b> .....	<b>p.5</b>
<u>Chapitre 1</u> .....	<b>p.5</b>
Eléments de contexte utiles à la compréhension des résultats de l'étude : la place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire, et le vide juridique en amont de la séparation	
<u>Chapitre 2</u> .....	<b>p.12</b>
Des séparations compliquées : des parcours souvent semés d'embûches	
<u>Chapitre 3</u> .....	<b>p.19</b>
L'exercice difficile de la parentalité après la séparation et les souffrances engendrées pour les pères	
<u>Chapitre 4</u> .....	<b>p.28</b>
La place de l'enfant dans la séparation : souvent une victime collatérale des conflits parentaux	
<u>Chapitre 5</u> .....	<b>p.32</b>
Les besoins des pères et les attentes en termes de service de soutien à la parentalité	
<b>Conclusion</b> .....	<b>p.40</b>
<b>Annexe (profils)</b> .....	<b>p.44</b>

# INTRODUCTION

---

## RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES PARTIS PRIS MÉTHODOLOGIQUES

### Contexte et objectifs de l'étude

L'UDAF87 souhaiterait mettre en place un service destinés aux pères pour les aider à « rester père après la séparation ». Afin de concevoir un service qui répondent aux attentes des destinataires, et à leur vécu, l'UDAF a souhaité consulter cette cible grâce à une enquête qualitative.

L'étude avait donc pour objectif à la fois de recueillir le témoignage des pères sur leurs parcours et leurs attentes quant à l'exercice de leur parentalité après la séparation.

### Méthodologie

**Au vu de la problématique qui touche à l'intimité des familles et la séparation, des entretiens individuels ont été réalisés auprès de la cible principalement concernée par le futur service proposé par l'UDAF, les pères séparés**, méthodologie la plus à même d'établir un climat de confiance, propice à l'expression de leur vécu et de leur ressenti. Les entretiens ont été réalisés par téléphone.

**Au final, 21 entretiens ont été réalisés** pour cette étude, sur plusieurs territoires : Limoges et ses environs, mais aussi d'autres villes et régions (Paris et région parisienne, Brive, Strasbourg, Grasse...).

#### **Auprès de pères aux profils variés :**

- Des profils primipares et multipares.
- Des activités professionnelles variées (enseignant, juriste, militaire, artiste, gardien d'immeuble...)
- Des séparations initiées par les pères vs les mères

Des pères recrutés principalement via des annonces faites sur le site de l'UDAF87, le bouche à oreille. Certains pères ont également relayé la demande sur leur blog ou des sites consacrés à cette problématique.

### Un rappel utile du périmètre et des objectifs de l'enquête

- L'étude qualitative menée avait pour objectif d'aider l'Udaf87 de concevoir et proposer un service pour les pères en difficulté sur cette question de l'exercice de la parentalité après la séparation.
- Elle n'avait donc **pas pour vocation d'interroger tous les acteurs concernés** (mères, enfants, acteurs du monde judiciaire, associatif...). Il a été décidé au regard de la thématique « Rester père après la séparation » et de l'objectif, proposer un service aux pères, que seuls des pères seraient interviewés dans le cadre de cette étude.
- **Les récits récoltés reposent donc exclusivement sur les visions et perceptions des pères, et non pas des mères** (qui auraient sûrement fourni un regard de nature différente). Les résultats ne peuvent donc prétendre rendre compte de façon objective des événements intimes ayant eu lieu entre le père et la mère, impliquant souvent l(es) enfant(s), mais révèlent **la réalité telle qu'elle est vécue et perçue par des pères**.
- Le recrutement était par ailleurs basé sur le volontariat (= les enquêtés étaient non rétribués). Les pères interrogés sont venus témoigner pour beaucoup parce qu'ils ont **rencontré de nombreuses difficultés relatives à la séparation et au fait de « rester père »**. La **majorité des pères rencontrés sont par conséquent non démissionnaires (ils souhaitent rester père) et dans un modèle de « coparentalité conflictuelle »**. Nous n'avons qu'une très petite minorité (3/21) de témoignages de pères n'ayant eu pas ou peu de soucis sur cette question de la parentalité pendant et après la séparation, évoluant dans un modèle de « coparentalité apaisée »<sup>1</sup>.
- De nombreux problèmes évoqués par le parent à qui s'impose la séparation et / ou l'éloignement d'un enfant pourraient concerner aussi bien la mère que le père (mais de façon différente).

### Sur le sujet et l'étude elle même

- Un autre point concerne la relation des pères rencontrés à la façon dont l'étude a été accueillie.
- Les témoignages récoltés auprès montrent combien **le sujet pour la majorité des pères volontaires rencontrés est lourd, complexe, et souvent douloureux. Ils ont donc été très réceptifs au fait de pouvoir témoigner** sur leur parcours et ses difficultés.
- Et se sont montrés **très positifs par rapport à l'initiative de l'UDAF87 de vouloir les impliquer dans la démarche de co-construction d'un service qui leur serait destiné**. Une démarche d'écoute très appréciée qui témoigne de la prise en considération de leur vécu et de leur point de vue. La possibilité pour des personnes souvent en difficulté, voire en souffrance, et se sentant seuls face aux problèmes, d'exprimer leur ressenti, leurs attentes, et d'être écoutés.  
*« C'est important d'aider les pères, de les protéger, donc ça me fait plaisir de participer. »*

<sup>1</sup> Trois types de coparentalité identifiés dans l'étude menée par l'UNAF en 2014 intitulée *Coéduquer son enfant quand on est séparé – Exercice de la coparentalité dans la vie quotidienne et dans les relations avec l'Ecole* - <https://www.unaf.fr/spip.php?article17357>

# **RÉSULTATS DE L'ÉTUDE « RESTER PÈRE APRÈS LA SÉPARATION »**

---

**I. Éléments de contexte utiles à la compréhension des résultats : la place du père dans les représentations collectives et le monde judiciaire ; le vide juridique en amont de la séparation**

**a. La place du père évolue...**

On constate depuis des décennies **l'évolution des mentalités** et la nouvelle place des pères auprès des enfants<sup>2</sup>. **La proximité à l'enfant, et l'égalité entre les parents, est revendiquée par de nombreux pères rencontrés qui se sentent proches de leurs enfants, souhaitent s'en occuper, partager leur vie.**

*« On n'a pas un enfant pour ne pas le voir grandir ? Je suis un papa qui veut s'investir. »*

*« J'ai dit dès le début garde alternée ! pas d'autres options ! J'étais très militant. Ça va avec l'idée du féminisme, les femmes peuvent faire autant au niveau du travail, et les hommes peuvent faire autant au foyer, c'est complètement égal, dans les deux sens ! »*

*« Si je suis parti, c'est aussi à cause de l'impression de pas jouer mon rôle de père, j'étais phagocyté par mon ex : pas le sentiment de pouvoir m'occuper de mes enfants avec la confiance de la mère, alors que c'est moi qui faisais les biberons la nuit, les faisais manger. »*

**Un investissement de la paternité dont beaucoup témoignent, que ça soit pour s'occuper d'eux bébé, pour partager leur quotidien, les accompagner dans leur éducation, leurs activités périscolaires...**

*« J'ai failli prendre un congé parental pour la 2ème, et pour le 3ème je l'ai pris. Mais du coup ça a bousculé la mère. »*

*« Je n'étais pas un papa à l'ancienne, mais investi ! »*

*« J'étais en 4/5ème pendant 3 ans pour être avec les enfants le mercredi pendant qu'on était ensemble, j'avais négocié ça avec mon boss »*

*« Au niveau de la perte de paternité : l'été d'avant, on avait fait un circuit en vélo, je les tirais, j'étais père à 200%. »*

*« C'est dur de trouver un travail à Limoges, mais je reste là pour ma fille... »*

*« Je suis un papa poule...Le fait d'avoir récupéré mon fils, j'ai du vendre mon entreprise et mon matériel pour pouvoir l'emmener au collège. »*

Beaucoup ont le sentiment néanmoins que la société et l'institution judiciaire n'ont pas encore suffisamment évolué sur cette question.

**L'éloignement de l'enfant à la séparation, ou après un déménagement de la mère, est par conséquent d'autant plus douloureux et mal vécu lorsque les pères se sont beaucoup investis dès la naissance et lorsque la mère décide de vivre très loin avec l'enfant (par exemple à la Réunion quand le père est à Limoges).**

*« On m'a fait un discours par une sociologue sur les familles monoparentales, et le fait que c'est 98% de femmes... j'ai hurlé car j'aimerais bien moi être famille monoparentale ! et me battre sur les devoirs le soir, faire manger des haricots verts...J'aurais voulu l'aider à grandir. »*

---

<sup>2</sup> Une évolution des mentalités dont témoigne le numéro « Etre père, aujourd'hui ! » de la revue Réalités Familiales édité par l'Unaf, N°124-125 - 2018

## **b. ...mais de nombreux freins aux changements de mentalité et de pratiques**

### **i. La prégnance d'un modèle parental traditionnel dans la société et la Justice, reposant sur la relation mère/enfant**

Les témoignages soulignent combien **le modèle traditionnel, privilégiant la relation mère / enfant et la garde de l'enfant par la mère, surtout quand il est petit, reste dominant dans la société**. Beaucoup ont le sentiment que **le partage de l'autorité parentale n'est pas vraiment respecté, et qu'elle n'a donc pas de valeur**.

*« En France, même si les pères sont bien investis, ils ne sont pas reconnus. »*

*« Elle a décidé d'accoucher finalement à la Réunion, il était hors de question que je ne sois pas là pour l'accouchement, j'ai pris 3 semaines pour être là pour la naissance, je l'ai reconnu et j'ai l'autorité parentale, mais je n'ai aucun droit en fait ! »*

*« Les deux ont la même importance, on est encore dans des rôles prédéterminés par notre morale judéo-chrétienne. »*

*« Je pensais bêtement, naïvement que j'aurais facilement accès aux enfants, car on les a créés à deux... mais en fait c'est pas du tout le cas. »*

**C'est le cas notamment au sein du système judiciaire devant régler les contentieux familiaux, dans de nombreuses juridictions, parmi une partie des JAF (une profession par ailleurs encore majoritairement féminine selon les pères), et des avocats**. Un milieu qui, au regard des témoignages, privilégie encore souvent la mère dans les séparations, aussi bien pour la confiance dans les témoignages que le respect de ses volontés...

*« Le conflit est en défaveur de la garde alternée, en défaveur de l'homme, c'est le sentiment des avocats. Le juge dit : comme il y a du conflit, je confie les enfants à la mère ! alors qu'en Belgique, le conflit est écarté du jugement. »*

*« Quand il y a conflit le juge confie plutôt la garde à la mère, mais je ne comprends pas en quoi un père est moins capable d'élever un enfant ! »*

*« On habitait à 20 m l'un de l'autre, j'avais demandé à le voir plus, et la JAF a dit que ça serait 1week end/2 et la moitié des vacances, c'est tout... J'ai trouvé ça dommage ! »*

*« Je me suis demandé comment les juges accordent encore du crédit à sa parole, alors qu'il y a pleins de preuves qu'elle ment. On est dans l'impuissance face au fonctionnement de la justice ! »*

**Mais aussi chez une partie des mères (notamment celles concernées par l'enquête) estimant que c'est à elles de prendre soin et d'élever les enfants. Certains pères semblent avoir également intégré ce schéma (tout en espérant dans certains cas que l'organisation évolue avec l'âge de l'enfant).**

*« J'ai essayé de lui faire comprendre que Nathanaël a besoin de son papa et de sa maman. Mais elle a érudé le papa. »*

*« J'ai une fille de 12 ans en résidence alternée. Même si ça n'était pas logique pour la mère pendant la séparation, pour moi ça allait de soi mais pas pour elle. »*

*« Pleins d'études montrent que l'enfant a besoin de la figure maternelle plus petit, j'y ai cru... mais au final, c'est à sens unique. Je me suis fait avoir du début à la fin. »*

*« On aimerait les voir plus souvent, mais ils sont petits donc proches de la maman, je peux le comprendre... pour la maman ce n'était pas possible de laisser partir sa fille une semaine sur deux ! Le fait d'avoir un week end/2 par exemple, ce n'est pas ce que j'ai demandé, mais c'est ce qui est établi au niveau de la garde ! c'est très robotisé. »*

*« Elle ne voulait pas la garde partagée, et à l'époque il fallait que les 2 parents soient d'accord, et j'ai toujours privilégié le lien avec maman. »*



**La garde alternée n'est pas encore la norme dans beaucoup de juridictions, soulignant l'inégalité entre les territoires sur l'égalité des droits parentaux<sup>3</sup>.** Elle semble par exemple au regard de notre échantillon plus communément attribuée à Paris (où la proximité géographique contribue peut être à faciliter sa mise en place) que dans d'autres juridictions.

*« J'aurais voulu avoir une garde alternée ce qui était possible niveau géographique. Après discussion, l'avocate m'a dit que ça serait difficile à la juridiction de Limoges, pas dans les mœurs de Limoges d'accorder une garde partagée vu le contexte (l'âge de ma fille trop jeune), donc autant se plier aux traditions de la famille monoparentale typique... A mon grand regret, j'en paye les conséquences aujourd'hui. »*

Beaucoup de pères estiment que **le système de garde « classique », à savoir la garde exclusive**, où la garde de l'enfant est attribuée au père un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires, de mise encore dans les mentalités et de nombreuses juridictions, **nuit aux relations père / enfants car il ne permet pas de « rester ou devenir père ». Il construit une « paternité morcelée ».** Il est donc perçu par beaucoup de pères comme profondément injuste, et dur à vivre (cf détails plus loin sur le vécu de la parentalité après la séparation).

*« Le mercredi et le week end, le juge ne me donne que des temps de loisirs ! C'est complètement décalé, ça multiplie les moments de transition où on se retrouve / on se quitte. Et du coup moi c'est pareil, c'est une paternité morcelée ! »*

*« Son avocate a appelé mon avocat pour proposer un week end/2 et la moitié des vacances. Pour moi c'était hors de question, car les enfants ce n'est pas une visite de courtoisie, je ne peux pas avoir une relation avec eux 4 jours par mois... il n'y a rien au niveau éducatif, là c'est comme voir les grands parents. »*

Beaucoup ont **le sentiment par conséquent que la justice et un pan de la société nient leur capacité à pouvoir contribuer à égalité à l'éducation de leur enfant, et à être « sensible »** (pouvoir ressentir et souffrir lorsqu'on les sépare de leurs enfants). C'est aussi le besoin de l'enfant de voir et d'être élevé par ses deux parents qui est nié.

*« On est dans des archétypes, des moules d'avant-guerre, où l'homme paye, et on ne s'occupe pas de l'éducation des enfants, et les hommes n'ont pas d'affect. Pourtant c'est rentré dans les mœurs, mais pas niveau des JAF ! »*

*« Devant la JAF, j'avais l'impression d'avoir une charge de ces deux personnes, quand on est en couple ça va, et quand on se sépare, l'homme retourne à sa place, il doit payer, et fermer sa bouche sur l'éducation, car elle doit être faite par la maman. »*

*« Je n'ai jamais compris qu'on pense qu'un enfant puisse se passer de son père et pas de sa mère... Il faut réaffirmer les droits des pères pour l'école / l'hôpital, l'autorité parentale des deux, alors que là c'est la mère à 80% parce qu'elle a porté l'enfant ! »*

**Selon la majorité des pères, le système privilégie toujours largement les mères au détriment des pères au sujet des enfants, niant l'égalité entre les parents et le principe de co-parentalité.** Une situation vécue par la plupart comme une injustice, même si certains notent quelques évolutions.

*« Ce qui est très compliqué là-dedans, avec le recul : le système n'est pas du tout pour les pères, c'est un vrai jeu de massacre, une mère peut se barrer avec les enfants. »*

*« C'est une société patriarcale pour tout sauf pour l'enfant où c'est complètement matriarcal »*

---

<sup>3</sup> Une inégalité dont fait part l'article dédié à La place des pères divorcés rédigé par SOS Papa dans la revue Réalités Familiales édité par l'Unaf, N°124-125 - 2018

*« Légalement tant que la maman ne lâche pas la main de l'enfant, on ne peut pas le récupérer ! » « J'ai tenté dans une autre juridiction. J'ai de nouveau perdu. On m'a dit que j'étais capable de m'occuper de ma fille, que j'étais un bon papa, mais que ma fille allait continuer à vivre avec sa mère. »*

## ii. Un parcours pour devenir / rester père après la séparation également impacté par le problème des violences conjugales

La médiatisation et la prise en considération légitime des nombreux cas de violences conjugales, en augmentation, et de leur caractère dramatique participe également indirectement à complexifier un certain nombre de situation conflictuelles.

La mobilisation dans la société et le mouvement MeToo créent selon beaucoup de répondants rencontrés en conflit avec la mère **un climat de suspicion automatique à leur rencontre.**

Beaucoup de pères témoignent ainsi de **la difficulté à se faire entendre, à « lutter » pour rester père**, pour faire valoir leurs droits, sans être automatiquement jugés négativement. Ils déclarent souvent **souffrir du traitement et du regard porté sur eux**, au tribunal et parfois plus largement dans les institutions et la société, leur renvoyant **l'image d'un « coupable »**.

*« J'ai vu le thérapeute peiné par notre histoire, car c'est une petite fille qu'on aime tous les deux. Il n'arrivait pas à envisager que je sois si réglo par rapport à notre fille, à mon ex-femme, comme s'il fallait que j'ai des choses à prouver. »*

La difficulté est encore plus grande au début de la séparation ou de la procédure où on ne connaît pas ces « codes » sociaux, et où l'on découvre l'importance de la posture, des bons gestes à adopter dans ce parcours judiciaire.

Certains répondants regrettent ainsi que **le combat d'un père pour voir son enfant ne soit pas considéré de façon égale à celui d'une mère. Celui-ci risque en effet d'être interprété comme un acte agressif de la part du père, alors qu'il s'agira d'un acte protecteur pour la mère.** Une partie des pères ayant de longues années de procédures derrière eux soulignent la difficulté à vivre cette inégalité et l'injonction paradoxale disant aux pères d'investir leur parentalité sans pour autant se battre pour conserver le lien à leurs enfants.

*« J'ai fait beaucoup d'efforts et je passe pour le méchant car on râle tout le temps. »*

*« C'est là où je me dis que le hashtag me too fait que l'homme est mauvais, soit j'impose pour être un papa présent, et je suis un mauvais mec vis à vis de mon ex-femme, et soit je n'impose rien et je ne suis pas un bon papa ! donc c'est très difficile ! »*

*« Il y a le problème d'une grille de lecture dans la société et chez les juges : tout ce qui vient du père est une agression / tout ce qui vient de la mère est une protection... Donc si le père s'intéresse à l'école des enfants, il devient intrusif ! Les JAF ce sont des femmes et elles sont sensibles à ces arguments, les assistantes sociales aussi. »*

## c. Le « vide juridique » en amont du passage au tribunal

Un autre facteur influençant ces questions concerne la temporalité des séparations, notamment **la période en amont de la décision judiciaire, souvent critique** dans les cas rencontrés. Certains parents parviennent à s'arranger entre eux, parfois sans aller jusqu'au tribunal, mais d'autres se retrouvent embarqués dans un parcours très houleux où il n'y a parfois même pas de tentatives pour s'accorder.

*« Il faut que les parents s'arrangent tant qu'il n'y a pas de jugement »*

*« Tant qu'il n'y a pas d'ONC (ordonnance de non consentement) n'importe quoi peut se passer. »*

On constate dans l'étude que de nombreux conflits émergent au moment de la séparation suite à **des décisions prises de façon unilatérale par l'un des deux parents**, relatives à la garde de l'enfant, son lieu de vie, l'attribution des allocations familiales..., **sans qu'elles aient pu être partagées et validées par la justice.**

*« C'est la 1ère personne qui dit « on est séparé » qui décide, elle a pris les allocations pour elle, alors qu'on habitait encore ensemble. Ce n'est pas normal. Elle a pris le formulaire, a rayé mon nom, en mettant séparé, elle a déclaré un changement de situation alors qu'on n'avait pas été devant le juge. »*  
*« L'espace-temps avant d'aller devant le juge, il peut se passer 2 ans sans qu'on voit les enfants. »*  
*« Il n'y a pas d'organisation justement ! Ma fille habite chez sa mère et je subis ce que la mère veut bien me laisser comme possibilité de voir ma fille ! Nous ne sommes pas encore passés devant le JAF. »*  
*« J'étais marié, mais je n'ai pas pu voir mes enfants, et je n'avais pas la possibilité de revendiquer un droit de visite car nous étions encore mariés, il y a un vide juridique, et pas de possibilités de déposer des plaintes. »*

**Certains pères n'ont ainsi aucun recours au moment du départ de la mère et l'enfant, période en amont des procédures judiciaires** qui peuvent durer des mois, voire des années. Les pères se tournent parfois vers la police mais sans succès, au vu de l'absence de décisions du tribunal.

*« Quand elle est partie j'ai appelé la police et on m'a dit que c'est une région la Réunion... ils auraient fait une interdiction de sortie de territoire si cela avait été le Maroc (IST). Comme c'est notre enfant, elle a le droit de partir comme ça ! Il faut que je trouve maintenant un avocat à la Réunion, elle fait tout pour repousser mes droits, ce que je veux c'est un droit de visite... je découvre la justice, il y a des failles. »*  
*« J'appelle le commissariat pour dire que je veux voir mon enfant, ils me disent qu'ils ne peuvent pas faire avancer les choses, et tout dépend du JAF. Pas de recours. »*  
*« Pendant le confinement, les tribunaux étaient engorgés... J'ai posé des mains courantes car ce sont aussi mes enfants, je n'avais plus aucune nouvelle, pendant 6 semaines !!! et au commissariat, on m'a dit on ne peut pas intervenir, car vous avez autant de droit qu'elle ! sauf qu'il y a un vide juridique car ce n'est pas vrai !!! »*

**La durée de la période en amont de la décision judiciaire peut être très préjudiciable pour la construction ou le maintien de la relation père / enfant** lorsque le père est coupé, parfois totalement, de l'enfant. L'encombrement des tribunaux crée parfois des délais de plusieurs mois, notamment en période de crise comme celle liée au COVID19.

*« Il n'y a pas d'audience possible jusqu'en septembre. Pendant ce temps le petit grandit avec sa mère, et je ne le vois pas, il ne construit pas de lien avec son père, et ça ne choque personne !!! car il n'est pas en danger, mais il ne crée pas de lien affectif. »*  
*« Je la vois actuellement une après-midi par semaine, et un samedi sur deux... J'avais deux jours off par semaine, donc j'avais proposé de m'en occuper, mais mon ex a dit « non elle n'est pas prête »... alors que c'est elle qui n'est pas prête ! J'ai vraiment besoin de la décision du juge, qui fixe telle heure et telle date. »*  
*« C'était l'arbitraire avant le jugement ! Quand on est rentré en France, elle pensait qu'elle me remplacerait par sa mère ! je n'avais le droit de la voir que de 10h à 17h tous les 15 jours en la prenant sur une aire d'autoroute, sur une aire de covoiturage. »*

Une minorité, déjà bien informée et ayant déjà expérimenté des problématiques similaires, évoque la solution de prendre **un référé au tribunal pour accélérer la procédure**, en précisant l'importance d'un dossier bien solide pour que ça soit efficace.

*« Il ne faut pas hésiter de prendre un référé au tribunal... mais il faut être blindé. Sinon c'est trois mois ! en référé c'est un mois, ils sont obligés de nous prendre mais il faut un argument de poids : elle m'empêche de voir mes enfants, et il faut monter un dossier avec des preuves (j'ai enregistré tous les appels, pas légal, mais obligé, je l'ai remis au juge...). »*

## II. Des séparations compliquées : des parcours souvent semés d'embûches

- a. **Une multitude de facteurs favorisant les conflits : des problématiques de couples souvent lourdes qui se répercutent sur la parentalité, des enjeux financiers, de logement...**

**Pour la majorité des pères interviewés, la relation de couple est souvent compliquée voire très dégradée.** Une instabilité présente dans certains cas dès le démarrage de la relation, parfois dès la grossesse ou la naissance, et qui s'inscrit parfois dans un parcours de vie plus large (urgence d'avoir un enfant...).

*« Quand je l'ai rejoint en Nouvelle Calédonie pour la naissance, c'était déjà très conflictuel. »*

*« Elle ne m'a pas prévenu pour l'accouchement, mais j'ai réussi à la convaincre de voir l'enfant. »*

*« J'ai déposé beaucoup de plaintes contre elles pour violences conjugales qui ont commencé vite après le mariage qu'on a fait parce qu'elle était enceinte. »*

*« Une personne que j'ai rencontrée à 39a, et elle avait 43a ! dès le départ, il y avait des petits grains de sable et beaucoup de pression de sa part... elle avait cryogénisé des ovocytes, elle avait ce besoin fort d'enfant. »*

**La séparation est ou a été la source de nombreux conflits interpersonnels, qui se cristallisent souvent autour de l'enfant (détails sur les conséquences sur l'enfant plus loin). Les difficultés voire l'impossibilité à communiquer participent souvent à envenimer les problèmes.**

*« Des relations très conflictuelles, on n'est jamais d'accord. »*

*« Madame avait un atelier avec un de nos fils. Je suis allé à la restitution, mais rien que m'asseoir à côté d'elle ça n'allait pas. »*

*« Un an après, elle se tenait au jugement. Mais les choses se sont dégradées... J'avais une autre relation. Elle est venue me péter un rétro la nuit, j'ai posé une main courante. Elle est devenue agressive, et elle disait à ma fille tu ne vas pas chez ton père mais chez un con. »*

*« J'ai 12 ans de procédure derrière moi, 9 ou 10 procès à mon actif, et 9 gagnés... le dernier est plus difficile car on veut me faire passer pour un manipulateur, alors que je veux juste défendre le fait d'être papa. »*

**Les difficultés des pères voulant rester père après la séparation découlent donc souvent des soucis relationnels avec la mère.**

**Des blocages multiples peuvent survenir de la part de l'autre parent ne souhaitant pas trouver d'arrangements pour les enfants.**

*« Il y allait avoir la séance de conciliation, avant l'ONC, les enfants pouvaient émettre un choix à l'audience mais il fallait qu'ils voient un avocat spécialisé... et elle ne voulait pas pour celle de 12 ans. Au moment du RV (je ne dormais plus la nuit), mon ex m'a dit que je ne pourrais pas les emmener, en emmenant notre fille chez des amis pour que je ne puisse pas la prendre en charge. Ma fille était renforcée dans sa détermination de vivre avec moi. »*

Nombreux sont les pères déclarant par exemple avoir été **accusés de manipulation, voire de violences** contre elles, et dans certains cas sur leur propre enfant ! Pour beaucoup, ce sont

**des enquêtes sociales ou certains JAF qui leur permettent de sortir de ce schéma d'accusations. Des périodes qui ont été particulièrement difficiles à vivre pour eux.**

*« J'étais dans un combat pour le voir, elle a fait faire des fausses attestations, comme quoi j'avais été violent avec elle... des gendarmes m'ont dit qu'il y avait beaucoup de fausses attestations qui circulent. Elle avait porté plainte, une infirmière l'a vu se taper les poignets contre l'évier des toilettes à l'hôpital. Donc la plainte n'a pas été reçue. »*

*« Elle a inventé que je l'avais frappée et tout un équipage de flics sont venus, ils m'ont emmené en garde à vue... l'avocat m'a sauvé la mise en me sortant de là, pour que la flic comprenne que ce n'est pas la vérité. L'enquête sociale ensuite a montré ses problèmes d'alcool. »*

*« J'ai été accusé de harcèlement téléphonique, elle m'a accusé de violences sexuelles envers notre fille, elle a tout tenté pour me décrédibiliser. Donc il y a eu une enquête psycho sociale. Et le résultat est plutôt positif, ils constatent que son instabilité n'est pas bien pour notre fille, que son narcissisme pathologique peut poser problème.»*

*« Elle a déposé 4 plaintes, donc 2 ordonnances d'éloignement, elle voulait garder la maison tout en m'éloignant et que je paye les traites. Toutes les plaintes ont été classées sans suite, et les ordonnances d'éloignement annulées par la JAF. »*

L'intervention de la police au sein de ces situations, demandée par la mère ou le père, est fréquente, avec un impact fort sur le parent qui est accusé, et sur les enfants (cf détails plus loin).

*« Elle m'a torpillé au commissariat, ils ont pris des dépôts de plaintes à longueur de temps pour tout et n'importe quoi ! si mon mercredi tombait le 10, elle faisait un caca nerveux en faisant croire que c'était son mercredi. »*

Les relations sont également parfois tendues pour certains parents ayant tenté de trouver une organisation favorable aux enfants.

*« On a été ensemble 16 ans et on a 3 enfants de 12, 8 et 5 ans. On a eu du mal à faire le deuil d'une famille, et de pas bouleverser la vie des enfants. A partir de la séparation, on quittait la maison chacun notre tour. Ca a duré 1,5ans. Mais les conflits devant eux, c'était toxique. Comme on ne peut pas se supporter, on a eu des amplitudes larges pour l'organisation »*

**Des problèmes relationnels auxquels s'ajoutent des difficultés à s'organiser, à gérer la dimension matérielle, la distance géographique, les plannings professionnels et personnels des deux parents...**

*« Je voulais des info sur les procédures matérielles, car les choses matérielles compromettent beaucoup de choses au niveau des relations. »*

*« J'aimerais bien pouvoir partager un peu plus de la vie de ma fille à distance, mais on n'est pas d'accord sur pleins de choses... Il faut que je cède. »*

**La dimension financière** est par exemple un **point fréquent de crispation** dans les séparations. Beaucoup de situations sont d'autant plus complexes que d'importants enjeux financiers entrent en ligne de compte **dans la gestion de la séparation et l'organisation choisie pour la garde des enfants**, qui a de nombreuses implications en termes de revenus (allocations...).

*« On a mis 2 ans à trouver un accord, car l'argent est catalyseur de tout ! tu te venges avec le pognon »*  
*« Elle perdrait 8M euros si elle n'avait pas la garde des enfants, c'est considérable. »*

*« Il faut prouver qu'on peut payer, qu'on a des économies, le revenu est beaucoup pris en compte !!! ils regardent d'abord la situation financière avant la sécurité affective, c'est le monde à l'envers ! »*

*« Il y a beaucoup d'arrières pensées financières, elle ne travaille pas... Le mode de calcul de référence est catastrophique. Les juges femmes se disent que le père finira par se débrouiller, donc on protège la mère et on protège l'enfant, on parle du bien de l'enfant, mais en fait c'est le bien de l'enfant sous couvert de la mère, et jamais du père. »*

**Liée à la dimension financière, la question du logement est également problématique dans de nombreux cas** (encore plus nettement à Paris où les loyers sont élevés), car avoir accès à un logement, condition sine qua non pour avoir le droit d'accueillir son enfant, n'est pas toujours facilement accessible aux deux parents séparés.

*« Au début on était en garde alternée inversée, les enfants arrivaient à la maison, et le rythme était de 6 jours moi et 8 jours elle. Ensuite elle a déménagé, et c'est là où ça a explosé au niveau conflictuel. Il fallait qu'elle se couvre financièrement. Elle a dit qu'elle partait pour violence. Un document de poids dans l'obtention des enfants. Ça a fait flambé le conflit, il a fallu que je me justifie »*

La nature très conflictuelle de la majorité des séparations évoquées dans cette enquête souligne les problèmes lourds de communication, et **le manque, voire l'absence, de médiation** entre les deux parents.

**Des médiations familiales ont pourtant parfois été tentées**, ou souhaitées par le père, mais elles n'ont souvent pas permis d'apaiser les situations.

*« Je lui ai proposé de la médiation familiale, mais elle a toujours refusé. Elle est très autoritaire, elle a besoin de tout contrôler, y compris moi. »*

*« Elle est venue mais juste pour faire bonne figure, donc la médiation a foiré. »*

*« Une 1ère médiation a eu lieu, mais l'avocat m'a dit d'arrêter car elle ne voulait céder sur rien. »*

*« J'ai demandé un arrangement à l'amiable, de la médiation, en même temps, pour se retrouver dans un terrain neutre, pour être d'accord. Ça n'a pas marché car elle n'a pas dit la vérité sur la pension. J'ai fait appel au tribunal pour me mettre en impécuniosité, basé sur les revenus, car je n'en avais pas ! »*

*« La médiation a commencé fin novembre, mais elle ne s'est pas bien passée du tout ! mon ex a l'impression que tout lui ai du, elle est arrivée avec des exigences énormes, elle m'a dit de venir avec feuilles d'impôts pour caler la pension ! »*

**Les choix de vie pour l'enfant sont parfois décidés de façon unilatérale par l'un des deux parents**, souvent en amont du passage devant le tribunal. **L'impression pour les pères de subir**, de ne pas pouvoir partager les décisions quant à la vie de leur(s) enfant(s) sur le lieu de vie, l'éducation...

*« Qu'est-ce que vous voulez choisir quand vous êtes père ? vous subissez les décisions des mamans. »*

*« Ce qu'on peut faire pour le père dépend beaucoup de la mère. »*

*« On avait dit qu'on l'élèverait en métropole, on était tous les deux d'accord. Elle est réunionnaise... Elle est partie en février à la Réunion, et j'ai assisté impuissant au départ de mon enfant de 4 mois, et je n'ai rien pu faire. »*

*« J'avais gain de cause car j'avais un dossier béton, mais elle a du coup déménagé sans me prévenir dans un autre département, très loin... C'est un combat. J'ai porté plainte... mais le système juridique n'est pas encore armé. »*

*« Elle considère que tout ce qui est bon pour elle est bon pour sa fille et ça a été contredit par le juge. Pour elle je suis un affreux mais pour notre fille son papa. »*

*« C'est juste moi qui devais me soumettre... elle me disait tu ne peux voir ta fille que là. »*

Beaucoup ont l'impression d'être culpabilisé à la séparation, à partir du moment où ils sortent du modèle de famille nucléaire, avec **le devoir de prouver qu'on est un « bon papa »**, sans être pour autant trop insistant au risque d'être perçu comme agressif.

*« J'avais l'impression d'avoir un bracelet électronique ! le fait de même pas pouvoir aller devant chez elle. Comme si j'étais un repris de justice. »*

*« Il a fallu que j'accumule des témoignages pour montrer que j'étais un papa bien, et pas là pour enlever ma fille à mon ex-femme. C'est dur ça aussi, à quel point il faut que je le prouve ! »*

**Ces situations suscitent de la détresse, de la colère, et elles pourraient ou auraient pu dans certains cas déboucher sur des conséquences encore plus graves** (violences physiques...),

soulignant les problèmes lourds liés aux nombreux vides juridiques et à l'absence de recours possible.

*« J'ai assisté au départ de mon fils sans rien pouvoir faire. Je me suis dit bêtement elle ne peut pas partir hors de métropole, j'ai reconnu mon enfant... J'étais encore dans l'innocence ! Il aurait fallu que je prenne l'enfant dans mes bras. »*

*« J'ai été hyper furieux quand j'ai appris que mon fils était hospitalisé à Bordeaux à 11 ans, et gardé la nuit par le beau-père car la mère ne voulait pas que je le fasse ! je n'ai eu que des croche pieds permanents, on ne peut pas rester stoïque tout le temps. »*

*« Vous touchez la boue dans ce type de séparation, avec ces procédures. »*

**Les quelques cas de coparentalité un peu plus apaisée dans l'enquête montrent des parents ayant réussi à s'accorder, ou à s'organiser au fil du temps (résidence d'habitation alternée de l'enfant...), en faisant des efforts parfois importants. Les enfants grandissant, ils peuvent progressivement prendre part aux décisions les concernant.**

*« Notre fille a deux trousseaux de vêtements. »*

*« Ca a été dur pour elle de se séparer de sa fille une semaine... donc on a fait des moitiés de semaine, c'était très compliqué avec les affaires. Puis 1 semaine sur 2 au bout d'un an. L'année dernière ma fille a demandé de faire 15jrs / 15jrs. »*

*« On a fait un consentement mutuel, avec une garde alternée. Avec le notaire, c'était écrit comme ça. Donc le juge c'était une formalité ! Avec le recul, ce n'était pas difficile, elle était d'accord donc ça ne se passait pas trop mal... Notre fille fait du basket... mon ex est partie avec son coach de basket, mais j'ai décidé d'accepter de l'emmener quand même. »*

*« La 1ère chose quand ma femme a dit on divorce, j'ai dit une semaine sur 2. Un commun accord. Pour les 2 mères, je n'ai pas eu besoin de passer devant un juge. »*

## **b. La difficile anticipation des problèmes par les pères, et l'absence de bons conseils aux moments les plus critiques**

**En amont, beaucoup de pères estiment n'avoir pas pu anticiper. Certains ont été pris de court par l'autre parent qui s'est organisé pour la garde de l'enfant, voire la séparation (avoir un avocat, éventuellement un logement...) sans partager pour autant leur nouveau projet de vie.**

*« Elle avait tout prévu, le logement était trouvé, l'avocat était trouvé. Peu de temps après la séparation, j'ai été convoqué au tribunal. »*

*« On ne peut pas anticiper avant la 1ère fois au tribunal, où on découvre quelqu'un qu'on ne connaissait pas ! »*

*« J'étais un peu aveuglé, c'était inimaginable avec nos 8 enfants, elle me demandait les fiches d'impôts et tout, elle préparait son dossier avec son avocat... je ne savais pas qu'elle voulait divorcer. Je voulais qu'on discute... j'ai proposé la médiation, mais la seule personne qu'elle voulait bien voir, c'était son médecin avec qui elle est parti au final. »*

**Certains pères, rassurés par le fait d'avoir l'autorité parentale au même titre que la mère, estiment avoir eu du mal à saisir ce qui se passe et à imaginer les conséquences possibles de la séparation, l'ampleur possible des conflits, l'impact sur leurs relations avec leurs enfants.**

*« On ne prévoit pas le pire - le départ de la mère à la Réunion avec leur bébé de 4 mois- naïvement. La reconnaissance d'un enfant ne présage pas des droits de papa, qui ne sont pas toujours appliqués et il n'y a pas de sanction, donc il faut se méfier. »*

*« Des amis m'en parlaient et je ne comprenais rien au début... j'ai grandi dans un environnement familial très stable et on ne peut pas comprendre ça tant qu'on n'est pas là-dedans. »*

**Beaucoup de pères déclarent s'être sentis « seuls » et « perdus », et n'avoir pas su quoi faire ni vers qui se tourner au moment de la séparation où aucun accord n'a pu être recherché entre les parents.**

*« On est complètement perdus ! on ne sait pas vers qui se tourner ! si on ne connaît pas pote de pote. Et ce ne sont pas des moments faciles. »*

*« J'ai un dernier rendez-vous demain avec l'avocate pour envoyer la requête au JAF mais j'ai mis beaucoup de temps, je ne me suis pas rendu compte combien j'étais perdu, si j'étais un mauvais homme, un mauvais père, donc j'ai eu beaucoup de mal à être dans l'action. »*

C'est une période d'autant plus critique que les pères ont **peu de connaissances des procédures**, sont peu « outillés » pour savoir comment procéder pour continuer à voir leur(s) enfant(s), mettre en place une garde alternée alors qu'il s'agit **d'une étape clé, déterminante pour la suite...** C'est souvent là que les pères découvrent le champ judiciaire, les procédures...

La détresse ressentie d'autre part par une partie des pères ne pouvant plus ou peu voir leurs enfants, voire la colère, n'aide pas à savoir quelle attitude adopter, quelles démarches entamer.

*« On ne connaît pas les acteurs vers qui se tourner. On est dans le brouillard, on est submergé... Stratégiquement c'est à ce moment-là que beaucoup de choses se sont jouées. »*

**L'absence totale de préparation est souvent préjudiciable pour l'ensemble du parcours judiciaire décidant de la relation père / enfant.** Beaucoup témoignent du risque de mal faire, des erreurs commises faute de n'avoir pas su agir comme il fallait et d'avoir voulu voir leurs enfants.

*« Je vais voir ensuite une avocate qui me dit que le jugement émis par le 1er tribunal, à savoir que j'étais condamné à payer 300€ de pension alimentaire, et un week end sur deux et la moitié des vacances, était « faute de meilleure accord ». Je n'avais pas compris ça ! Je n'avais pas d'avocat. C'est du jargon de tribunal. »*

*« Au début je ne voulais pas d'avocat, j'étais un peu dans le déni, je trouvais que c'était n'importe quoi cette procédure ! on aurait pu prendre un médiateur familial, je pensais qu'on pouvait lever les difficultés. Je me suis préparé à la dernière minute, donc ça m'a coûté très cher, je n'étais plus rien du jour au lendemain ! la résidence principale, tous les enfants à la mère, un droit de visite et d'hébergement du samedi 14h au dimanche 19h tous les 15 jours, 2 soirées par mois, et la moitié des vacances scolaires. »*

Quelques pères estiment a posteriori et avec regret qu'il ne faut **surtout pas tenter de revoir ses enfants hors du champ judiciaire dans les cas de relations très conflictuelles, quitte à ne plus les voir du tout pendant la période précédant le jugement ou l'ordonnance de non consentement.**

*« Elle est partie avec les 4 derniers enfants que je n'ai pas vu pendant 3 semaines : je ne savais pas où ils étaient et des amis passés par là m'avaient conseillé de pas les chercher. Moi-même j'ai conseillé d'autres papas depuis de faire pareil. J'ai un ami qui a fait une garde à vue car il voulait voir ses enfants, son ex a appelé la gendarmerie, et du coup le ton a monté, ce n'est pas bon pour le dossier JAF, il vaut mieux ne rien faire. »*

**Les pères témoignent alors des difficultés à trouver des interlocuteurs adaptés, compétents et bienveillants, pour être conseillés sur des problèmes d'ordre différents (logistiques, financiers, relationnels). On se tourne souvent vers la police, et parfois vers**



**d'autres organismes** (par exemple le CIDED destinés à accompagner les femmes ! ou le centre d'action sociale...).

*« Je suis allé voir le CIDEF (centre d'information droits femmes et familles), mais la queue entre les jambes car c'est pour les femmes ! J'y allais pour des informations juridiques concernant la maison, l'administration, l'indivision... »*

*« Le centre d'action sociale m'a donné des conseils sur ce qu'il faut faire ou pas, le fait d'aller porter plainte par ex. Les flics m'ont bien aidé aussi ! la brigade locale de la protection de la famille (BLPF). Sur les choses à faire ou à pas faire ! »*

*« Il n'y a que le CEMOF qui a été neutre pour m'écouter, pas une émergence de structure féministe. J'ai été aussi à la FNCP (fédération nationale de la condition parentale), c'est plus un soutien des individus. »*

**Beaucoup estiment de ne pas avoir été toujours bien accompagné par les avocats, notamment au départ.** On leur reproche souvent le fait de ne pas être assez compétents sur la problématique spécifique des pères, et de n'avoir pas pour objectif principal l'apaisement des conflits (vs faire du profit).

*« Je ne sais pas si ça existe des avocats spécialisés sur les droits des pères... même mon avocate qui est spécialisée dans le droit de la famille avait l'air de découvrir. Rien qui existe pour eux. »*

*« Je me suis rapproché d'un avocat conseil qui m'a désorienté. »*

*« Si j'avais su par mon avocate qu'elle pourrait prétexter l'incompétence du tribunal, j'aurais fait autrement, et j'aurais tout de suite organisé les choses dans la bonne juridiction... mais je ne pouvais pas savoir. »*

*« On a vu deux avocats, des incompetents notoires, qui ne sont là que pour foutre la merde et faire de l'argent. Incompétents en termes de fiscalité, d'usages par rapport à des pensions. »*

*« Les avocats n'en ont rien à foutre, on est le cadet de leurs soucis... Il faut un avocat, mais ils sont plein d'approximation. Quand on se fait défendre et qu'il y a pleins d'imprécisions, ça ne va pas. »*

*« L'avocate de la partie adverse a un rôle dramatique car elle va essayer de facturer et de faire traîner la procédure. »*

**Certains découragent les pères souhaitant demander une garde alternée, et d'autres font des propositions jugées néfastes aux enfants** (séparer les enfants d'une même fratrie...).

*« J'aurais aimé être mieux conseillé au début, l'avocate m'a dit n'importe quoi. On manque de conseils. J'ai le regret de ne pas avoir demandé de garde alternée. Je pensais que si je faisais un pas vers la maman, elle ferait un pas vers moi, qu'on construirait un couple parental. L'idée de pouvoir régler les choses à deux. Mais ça s'est retourné contre moi... »*

*« L'avocate m'avait dit de demander juste la garde du grand... pour sécuriser le juge vis à vis des petits ; mais pour moi c'était briser une fratrie. »*

Nombreux sont ceux qui témoignent avec l'expérience de l'importance capitale d'avoir un bon avocat, connaissant bien les procédures et la marche à suivre, dès le début de la séparation lorsqu'il y a conflit.

*« J'avais pris une avocate, qui est toujours avec moi au bout de 12 ans de procédures, sinon on se fait massacrer, il faut un savoir parler sinon on est cuit ! il va dire avec les bons mots nos attentes. »*

Une partie des pères se tournent par conséquent vers **des associations ou sites montés par d'autres pères** (SOS papa 67, JSP (Jamais sans papa), et J'aime mes deux parents, lettre Patternet...). **Certains créent eux même un site, page Facebook ou blog destinés au partage d'expérience et à l'entraide entre papas.** Néanmoins si les témoignages aident à partager sa détresse et à sentir moins seuls, ils ne donnent pas forcément les clés pour résoudre les conflits et les problèmes.

« Je suis allé sur internet, et j'ai vu que je n'étais pas du tout seul, il y a des sites entiers de pères qui sont à la ramasse, qui demandent des conseils, et racontent des histoires terribles. Sur internet il y a beaucoup de gens dans la galère ! »

« Je fais partie de 3 associations de papas (SOS papa 67, JSP (Jamais sans papa), et J'aime mes deux parents), j'ai diffusé l'affiche de l'étude sur un groupe Facebook. Il y a un syndrome d'indignation partagée et des marches des pères pour l'égalité parentale.»



**Beaucoup de pères estiment au final, avec le recul, avoir des regrets par rapport à cette phase initiale, voire par rapport à la phase amont de la séparation : n'avoir pas pris la bonne décision, pas adopté le bon comportement, fait trop confiance... faute d'avoir les connaissances, l'expérience, le bon accompagnement, les bons conseils.**

« J'aurais eu un conseil par un 1/3 neutre, quelqu'un qui me dit non il ne faut pas faire un passage en force pour changer le planning, car ça s'est retourné contre moi. »

« J'ai fait plusieurs fois des mauvais choix : à 3 mois du jugement, elle a imposé 1semaine/ 1semaine pendant les vacances d'été, c'était grillé...Et moi qui travaillais, et elle non, j'avais une pression énorme. »

« On voulait tous les deux être parents, et on s'était mis d'accord sur le lieu. Et on s'était dit que même si on se séparait on ferait le mieux pour notre enfant !!! Si j'avais su qu'elle partirait avec lui à la Réunion à 4 mois, je n'aurais pas fait d'enfant !!! Je n'ai pas fait un enfant pour faire plaisir à madame. C'est pour l'enfant que j'ai fait tout ça. Si j'avais su que le papa n'avait pas de droit. »

« Quand j'ai signé le contrat de mariage, je n'avais pas mesuré l'importance de l'acte... On s'était marié car elle était enceinte. »

### III. L'exercice difficile de la parentalité après la séparation et les souffrances engendrées pour les pères

- a. **L'éloignement de l'enfant, et de son quotidien, a un impact sur la dimension affective de la relation père / enfant, mais aussi sur la dimension « pratique », l'organisation de la relation au quotidien**

Le fait de ne plus pouvoir voir son enfant régulièrement, voire de ne plus le voir du tout ou la crainte de ne plus pouvoir le faire suscite **beaucoup d'anxiété et crée une grande détresse affective** chez de nombreux pères.

*« Avec ce que son avocat proposait, je ne pouvais les voir que 4 jours par mois, c'est rien ! J'étais dans tous mes états par rapport à ça... Donc soit je refusais, et je tiens tête et je ne les vois pas, ou j'accepte et j'attends, j'étais dans un état émotionnel très fort. »*

*« Le rapport aux filles, c'est une grande blessure »*

*« J'ai envoyé tout de suite un mail à mon ex pour dire que je ne voulais pas sortir de la vie de ma fille ! Mon psy m'avait dit que c'était compliqué pour l'enfant de passer d'un temps plein à un week end sur 2 !!! »*

**Pour les pères se retrouvant éloignés, voire coupés de leur(s) enfant(s), soit avant le passage au tribunal soit sur décision de justice d'une garde exclusive pour la mère, l'expérience est particulièrement dure à vivre.** Cela se produit parfois de façon très brutale.

*« Je reçois un texto, je veux rentrer à la Réunion. Pas une discussion. Qu'elle veuille rentrer ok mais ce n'est pas l'Auvergne ! C'est le sud de l'Afrique, et puis il y avait l'enfant. Je lui ai dit que c'était une décision importante. »*

*« Quand on vous annonce au départ qu'elle pourra être chez moi une semaine et elle l'avoir trois semaines !!! c'était hallucinant, j'étais en colère. »*

**La rupture par rapport à des habitudes de vie commune avec l'enfant est une des causes de souffrance fréquemment évoquée.**

*« J'étais un papa très épanoui avec sa fille jusqu'à la séparation, heureux de ma paternité ! Je faisais les choses banales, les évènements scolaires, les réunions parents / prof, les anniversaires, les 1ers pas, les 1ères dents. »*

*« Je faisais tout avec eux, je les emmenais chez le médecin, à l'école au départ »*

*« Je m'occupais d'eux tous les soirs et quand on les enlève du jour au lendemain, c'est dur...J'allais les chercher à l'école et faisais les devoirs. »*

**C'est également le fait de se voir imposer la distance physique et psychologique à l'enfant, et la difficulté à se « reconnecter » avec lui lorsque le temps de visite est très court.** On regrette le rythme imposé au père et à l'enfant, où tout est concentré sur un temps bref. Le stress portant alors sur le temps passé avec l'enfant ne permet pas de vivre ces moments de partage de façon apaisée.

*« Le temps qu'on se reconnecte le samedi il fallait que je la raccompagne (...) je voudrais être papa, pas 16h par mois en pointillé. »*

*« C'est comme un temps à dévorer, on veut rattraper le temps qui coule entre les doigts. Il y a toujours pleins d'émotions quand je les retrouve, d'intensité. Mais le bonheur est marqué par le fait qu'on va se quitter. On n'est pas tranquille. »*

*« Maintenant je la vois une fois par semaine, c'est un plaisir doux amer. »*

**Une distance qui bouscule fortement la construction de la relation père / enfant,** notamment lorsque l'enfant est très petit ou sujet à des pressions de la part de l'autre parent.

*« Je l'ai très mal vécu très mal car ma fille était comme une étrangère (...) j'avais l'impression d'être tout seul... comme si j'étais le démon en personne. »*

*« Les filles, j'étais le seul à pouvoir les endormir, berceuse, un lien puissant, très fort, et du jour au lendemain ça disparaît car elle voulait ça comme ça ! J'allais là-bas, elle avait repris la main sur tout, et je n'avais plus ma place. »*

*« Notre relation en a pâtit, j'ai raté des épisodes c'est sûr ! quand elle s'est mise à marcher, les très longues périodes où je ne la vois pas, et ils changent beaucoup, entre 1 et 2 ans, on la retrouve très changée. »*

**Le fait de ne pas pouvoir être là est également difficile** lorsque cela résulte du choix du père (déménagement professionnel ou personnel).

*« La seule chose qui change, c'est la non présence... même si on s'appelle tous les jours, et que je suis leur scolarité, sur pro-note. Ca reste dur. »*

**Une situation qui néanmoins peut évoluer positivement au fil du temps et des décisions judiciaires.**

*« On a du temps pour se détendre maintenant... on a le temps de préparer le repas, de sortir... ce n'est plus la course comme avant, où je les avais du samedi 14h au dimanche ! »*

**L'éloignement s'accompagne du sentiment douloureux de ne plus (ou pas) voir grandir son enfant (et rater les premiers pas, les premiers mots...), de ne plus (ou pas) pouvoir partager son quotidien, la vie de tous les jours.**

*« Ce qui me manque c'est la routine avec ma fille. »*

*« Je passe à côté de tous les bonheurs, il va marcher sans que je sois là, je suis en train de louper tout, le pot, et je ne peux rien faire. »*

*« Au moment de la séparation ça a tout chamboulé, quand on les voit 4 jours par mois, on n'a pas grand chose à discuter, ça se tisse au quotidien. »*

*« Tout ce qu'on rate avec eux c'est énorme ! j'ai envoyé des tonnes de mots pour dîner avec eux, mais je ne peux pas passer par mon avocate pour dîner avec eux... Tout ça est totalement médiocre. »*

**Pour les pères de très jeunes enfants, c'est aussi le fait de ne pas pouvoir créer de relation avec son bébé** lorsque la séparation a lieu dans les premières années de la vie de l'enfant<sup>4</sup>. Certains évoquent aussi la crainte d'être « oublié » par leur enfant.

*« Elle était très petite, et j'avais peur qu'elle m'oublie une fois sur l'autre ! j'ai eu cette peur encore longtemps, par ex quand je n'ai pu la voir pendant plus de 2 mois entre les vacances. Et je n'ai eu droit à aucune visio, rien du tout ! C'est très arbitraire. Mais quand je la retrouvais elle me reconnaissait à 1 an, donc c'est elle qui m'a aidé. »*

*« Elle ne cherche pas à entretenir le lien ! les photos ne suffisent pas... Mon fils n'entend pas ma voix, donc il ne crée pas de lien avec son père. »*

**Un problème de distance encore plus complexe à gérer lorsque la mère décide de déménager loin du père (sans partage d'informations sur le quotidien de l'enfant).**

*« Au début je voyais ma fille régulièrement, je pouvais l'emmener 2x par semaine à la garderie, ça collait au fonctionnement officiel, sans repasser devant le juge. Et elle a décidé de se faire muter à*

---

<sup>4</sup> Cf Le rapport *Les 1000 premiers jours, là où tout commence* (sept 2021) rappelle le besoin de temps pour rencontrer son enfant et la « co-adaptation » nécessaire (p.18). Le lien se construit au fil du temps passé ensemble (un rapport rédigé par la commission des 1000 premiers jours lancée par le Président de la République Emmanuel Macron en septembre 2019, et présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik)

*Lyon, sans rien me dire. Je ne peux plus la voir grandir, voir le quotidien, la lever, la coucher, manger avec elle tous les jours. Des choses basiques que je n'ai pas le droit de faire.»*  
*« Je vais de désillusion en désillusion. Chaque parent doit maintenir un lien affectif avec l'enfant et je ne peux pas, et la mère ne le propose pas. Elle aurait pu dire tu viens si tu veux voir ton enfant. »*

**Dans les moments de séparation imposés (lorsque les enfants sont avec l'autre parent), c'est aussi l'impossibilité de parler aux enfants et l'absence de nouvelles qui est difficile à vivre.**

*« Ca fait 2,5 ans que j'écris à mon ex car je veux joindre mes enfants au tél. Un coup de fil pour entendre leur voix... j'ai passé 4 ou 6 semaines sans les avoir au tél !!! pendant les vacances. »*  
*« Elle m'a coupé les enfants pendant 6 semaines ! sans aucune nouvelle, mes SMS étaient refusés. En plein confinement. »*  
*« J'avais donné une tablette à mon fils pour communiquer avec lui, car il était plus âgé, et elle a dit qu'elle ne voulait plus de ça. L'ONC et la JAF ont dit que j'avais le droit à un coup de fil le mercredi soir... Au début, c'était 1 minute chrono, imposé par elle !!! J'ai tenté de les voir par visio sur WhatsApp mais elle a dit non... J'ai fait des courriers par l'avocate, donc j'ai réussi à passer à 4 minutes ! Les juges disent qu'ils vont dans l'intérêt des enfants, mais ce n'est pas vrai !!! Quand on entend les politiques parler de la protection de l'enfance, on en est loin. »*

**Deux domaines relatifs à l'enfant sont souvent évoqués comme particulièrement problématiques lorsqu'il y a rupture de communication entre les parents : l'éducation (notamment petite enfance et primaire) et la santé. Mais les activités périscolaires de l'enfant sont également sources de crispation.**

*« A l'école primaire, j'allais tous les ans montrer qu'on avait l'autorité commune, et ça disparaissait ! Je n'avais pas accès aux informations ! idem pour le docteur de ma fille, j'ai demandé une copie de son dossier médical quand elle s'est cassée la jambe, je n'ai rien reçu ! tout comme le pédopsychiatre qui a dit que j'étais instable, alors qu'il ne m'a jamais rencontré, il avait fait un faux ! »*  
*« Là je n'existe plus dans leur paysage, leur éducation, leur santé ! »*  
*« J'en suis venu à réserver des temps pour qu'on fasse telle ou telle chose, parfois à garder la salle de jeu pas rangée pour qu'ils la rangent la prochaine fois. J'ai envie d'être partie prenante de l'éducation. »*

**Les quelques pères rencontrés qui ont pu instaurer une garde alternée, parfois après des années de procédures, témoignent de l'importance de pouvoir participer à l'éducation de leur enfant, au-delà du bonheur d'être ensemble.**

*« Quand elle est avec moi, je peux l'éduquer, lui faire comprendre qu'on peut être honnête, avoir confiance, c'est une vision de long terme. De l'autre côté il y a beaucoup de dispute, de cris. Mais je sais que relation à sa mère est très importante aussi ! »*

**Ceux qui ont pu obtenir finalement une garde alternée ou aménager la garde exclusive de façon à être présent dans le temps scolaire soulignent combien ils ont pu réintégrer le quotidien de leur enfant.**

*« La garde partagée : ça change tout ! car 1week end/2, on a l'autorité parentale mais on ne peut rien faire, rien dire niveau éducation, je n'avais aucun mot à dire pour le choix de l'école ou autre... Et là tout a changé, j'ai récupéré ma fierté, l'autorité parentale, mon rôle de père. »*  
*« Pour les 4 petits, on est passé de 2 soirs par mois à 8, le week end du vendredi soir au lundi matin. Et la semaine où je ne les voyais pas, je les avais un soir, donc je les voyais toutes les semaines. J'étais dans leur quotidien, et leur quotidien scolaire. Ça change tout ! car les enfants passent plus que la moitié de leur temps à l'école, c'est ça leur vie ! si on ne connaît pas l'école, les camarades... on est comme un père artificiel qui va au zoo 2 fois par mois ! »*

**Le fait de manquer, d'être absent sur le temps scolaire** (comme c'est le cas dans beaucoup de gardes classiques exclusives) **est très fréquemment évoqué comme préjudiciable à la relation père / enfant.** Le père ne peut parfois ni accompagner (physiquement, psychologiquement) ni suivre son enfant dans sa scolarité. Beaucoup citent avec regret l'impossibilité d'emmener ou d'aller chercher son enfant à l'école (soit par décision de la mère, soit suite à la décision d'une garde démarrant le samedi et terminant le dimanche soir), mais aussi le fait de ne pas recevoir les bulletins, parfois même les photos de classe ou les informations relatives aux élections de parents d'élèves. L'impression d'être coupé du quotidien de l'enfant.

*« Elle m'informe de certaines décisions mais l'école j'y suis étranger... Les bulletins ne me sont pas envoyés. Une chose toute bête, pour l'élection des RPE : je devrais recevoir le courrier et l'école ne me l'a pas envoyé... »*

*« J'ai demandé pour les vacances que j'aille la chercher le vendredi des vacances pour voir la maitresse, et que ma fille ne pense pas que je sois exclu de sa vie. Il y a peu c'était la 1ère fois que j'ai pu l'emmener à l'école de sa vie. Elle voit que j'existe dans son environnement ! »*

Certains pères ont ainsi le sentiment que **leur rôle se résume à payer une pension et de n'avoir le droit d'être là que pour les loisirs.**

*« Des 6 ans de ma fille à ses 12 ans, j'étais un animateur de centre de loisirs pour elle... »*

*« D'un côté on doit payer la pension, et de l'autre on ne peut pas éduquer notre enfant... Donc à un moment, on arrête de payer ! »*

*« Petit à petit j'ai quitté le rôle de père physique qui faisait des choses avec ses filles, pour payer une pension. »*

Certains trouvent néanmoins des solutions pour établir un lien avec l'école et la scolarité de leur enfant (voire la crèche), en insistant parfois fortement auprès de l'établissement. Le logiciel Pronote pour le collège permet de ne pas dépendre de l'autre parent ou de l'établissement pour avoir des informations.

*« J'ai eu régulièrement la maitresse au téléphone. Je lui envoyais un mail pour faire un topo par tél : ma façon de m'inclure dans cette vie que je ne côtoie plus. Je l'ai eu 5 fois au tél, la maîtresse était réceptive. »*

*« Pour le 1er j'ai pu suivre un peu la scolarité, j'ai discuté avec la directrice, elle m'a dit qu'elle m'enverrait un suivi par correspondance, et des photos, car je n'ai aucune photo ! »*

*« L'année dernière en petite section, la maîtresse m'envoyait par courrier les bilans de ma fille, je l'avais demandé. »*

Le maintien du lien est donc souvent du ressort des pères, et de **leurs capacités à établir ou rétablir le contact avec l'école. Ce qui implique donc qu'ils aient les ressources (énergie, compétence orale...) pour le faire,** et que les interlocuteurs institutionnels, l'école ou la crèche, soit disposés à répondre. Un père évoque ainsi par exemple l'adoption d'un cahier de liaison pour échanger des informations avec l'établissement.

*« C'est une garde alternée donc on a expliqué ça à l'école... Je ne parle pas avec elle, je ne veux plus de discussion. Avec l'école, j'ai le cahier de liaison. »*

*« Si on n'est pas dans la liste de diffusion des parents, il a fallu que je bataille avec l'école pour pouvoir y être, avec la directrice. Je veux l'info car y a que comme ça que je me sens papa. Je comprends qu'un papa démissionne de son rôle, car on ne vient pas le chercher ! »*

*« Les résultats scolaires, il fallait que j'appelle systématiquement pour avoir un double, la mère ne me transmettait rien. »*

Des institutions ou services qui parfois ne facilitent pas la relation, voire refusent tout contact avec les pères<sup>5</sup>, soulignant l'inégalité de traitement selon les lieux, les équipes et leur caractère aléatoire... **Des refus très mal vécus par les pères qui se sentent exclus de leur paternité.**

*« J'ai essayé de joindre la crèche à la Réunion en expliquant que je suis le papa, il a mon nom de famille, le directeur m'a dit mais qui me le prouve puis « je n'ai pas le droit de vous répondre, l'inscription a été faite par la maman et au nom de la maman ». L'autorité parentale ne vaut rien... Les papas sont pestiférés, j'ai l'impression d'être rien. »*  
*« J'ai un camarade près de Toulouse qui ne voit plus ses enfants depuis 5 ans, et avait appelé l'école qui l'a envoyé bouler alors qu'il a l'autorité parentale. »*  
*« L'école a obligation de partager les informations quand il y a une garde à deux mais ça n'est pas respecté... par rapport au psy scolaire, il doit avoir l'autorisation des deux enfants, mais il l'a souvent vu sans que je sois informé, et j'ai menacé de porter plainte. »*

Le second domaine particulièrement problématique concerne **la santé de(s) enfant(s). Le fait de ne pas pouvoir veiller à leur santé, et de n'être pas toujours informés de leur état de santé est un autre gros point de crispation des pères.**

*« Il faudrait que le 2ème parent vous concerte : ma fille avait besoin de lunettes, j'aurais aimé avoir « je t'informe que j'ai pris rendez vous chez l'ophtalmo » ; avoir une visio ou une photo des paires de lunettes... on est consulté uniquement quand ça coûte tant. »*  
*« Là c'est écrit que les décisions doivent être prises par les deux parents : par ex ils ont percé les oreilles de notre fille sans me prévenir, l'été, et c'est moi qui doit faire les soins, pas de baignade... C'est une violence ! donc il faut prévenir le juge. »*  
*« Demain je vais voir la psychiatre de mon fils de 14 ans, pour avoir quelques informations sur son état. Pendant 2 ans, elle a envoyé les enfants chez le psychiatre sans me prévenir... il a été condamné car il n'a pas le droit de les suivre sans que je sois au courant. »*

**C'est enfin l'impossibilité ou la difficulté à suivre les activités de loisirs dans le temps périscolaire** qui est problématique pour de nombreux pères rencontrés.

*« Elle a fait du rugby. Là aussi il a fallu que je me manifeste pour être dans la liste de diffusion mais ça s'arrête car après 4 relances on me dit ce n'est pas vous le référent, j'ai tenté d'avoir un éducateur sportif mais ce n'était pas possible. Ils n'envoient rien comme photo...»*

Ces domaines concentrent **beaucoup de charge affective**, soulignant **l'importance symbolique d'évènements et d'objets tels que les bulletins scolaires, les photos scolaires, les photos des activités...** Une source de fierté des parents auxquels certains pères n'ont plus accès.

Le téléphone portable, ou la tablette, est également une source de conflit potentiel.

*« Ils ont acheté des portables qu'ils n'ont pas le droit de prendre chez moi, elle ne veut pas »*

**Un cahier de liaison permet parfois de conserver un lien avec la vie quotidienne de l'enfant lorsque la discussion n'est pas possible avec l'autre parent.**

*« J'ai imposé un cahier de liaison, sinon on ne sait pas ce qu'elles ont fait. J'ai trouvé ça tout seul ! C'est quelque chose qui permet de communiquer sans parler au tél. Là où on met toutes les informations importantes de la vie de l'enfant, école, médecin, ce qu'elles ont dit d'important, avec une charte de valeurs que j'ai écrite: pas de violence... Les pères disent j'ai le droit d'appeler car c'est dans la convention, mais l'enfant n'en a rien à carrer de parler au tél, et quand on les récupère on angoisse encore plus car on n'a pas d'info. »*

---

<sup>5</sup> Un phénomène déjà décrit par l'Unaf dans l'enquête Coéduquer son enfant quand on est séparé (2014): *« certains établissements (surtout en primaire) semblent ne pas prendre en compte suffisamment les deux parents, notamment les pères »*-[https://www.unaf.fr/IMG/pdf/bro\\_16p\\_etude\\_quali\\_9-final.pdf](https://www.unaf.fr/IMG/pdf/bro_16p_etude_quali_9-final.pdf)

**Quelques pères déclarent avoir fait appel à des services d'aides à la parentalité et / ou réalisé des ateliers parents / enfants pour les aider dans leur pratique de la parentalité.**

Des ateliers qui n'ont cependant pas toujours lieu aux bons horaires, et qui ne sont pas toujours bien adaptés aux circonstances: des difficultés parfois lorsque l'atelier se fait avec les deux parents en conflits, lorsque les conditions ne sont pas réunies pour voir sécuriser l'enfant...

*« Il faut sécuriser l'enfant, par ex qu'il soit accompagné par grand père ou grand-mère... La 1ère fois que j'ai vu mon 2ème enfant dans cet espace sécurisé à 2 ans, me connaît pas, connaît personne sous masque, les grands parents l'ont déposé, et sont partis : ça ne peut pas fonctionner !!! »*

**Une minorité de pères séparés rencontrés estime avoir réussi à maintenir, ou à établir au fil des années une co-parentalité relativement apaisée et plus équilibrée (entente mutuelle sur ce qui a trait à l'enfant). Une réduction des tensions parfois obtenue grâce à la médiation familiale, permettant d'instaurer plus d'égalité entre les deux parents. Une organisation (garde de l'enfant...) choisie par le père et la mère, parfois sans judiciarisation.**

*« Et on a pu faire de la médiation familiale, a permis de faire comprendre à la mère que l'organisation une semaine une semaine pour le bien-être de l'enfant. Tout est organisé entre nous, pas passés devant le juge. »*

## **b. L'impact de la financiarisation de la garde sur l'exercice de la parentalité**

**L'autre souci majeur évoqué par de nombreux pères séparés de leur enfants concerne la « financiarisation » de la garde.** Comme on l'a déjà évoqué, la dimension financière est dans certains cas au cœur des conflits<sup>6</sup>.

Une partie des pères témoignent **des difficultés financières auxquelles ils doivent parfois faire face lorsqu'ils se retrouvent sans garde alternée, avec une pension alimentaire à payer, ou une prestation compensatoire** en cas de divorce. Certains se retrouvent ruinés et **peinent à retrouver une situation stable, et un logement réglementaire**, nécessaire pour pouvoir demander une garde alternée, et accueillir leur(s) enfant(s).

*« Je touche 3000 en moyenne par mois, mais les 2 dernières années je n'avais rien car j'avais la pension à payer, et au niveau impôts et taxe foncière c'était pareil. »*

*« Ce n'est pas normal d'avoir une pension compensatoire, et d'obliger un père à vendre sa maison... je comprends ceux qui finissent sur les grues à se suicider ! car si on est marié on peut avoir jusqu'à 10000e max par année de mariage. Les gens ne sont pas informés ! c'est dans les deux sens mais c'est souvent c'est le père qui doit payer ça, je connais quelqu'un chez qui je devais faire des travaux, il a du vendre sa maison... car il devait payer une somme astronomique. »*

*« J'ai vu un gars à la médiation (la mienne), il ne pouvait pas payer car au RSA et il risquait d'aller en prison !!! tout ça parce qu'il n'avait pas demandé l'impécuniarité, et il ne savait pas qu'il pouvait avoir un avocat avec l'aide juridictionnelle. L'information, c'est hyper important !!! »*

*« On a décidé de partager les frais pour l'éducation, mais il y a de l'injustice car elle est aujourd'hui avec quelqu'un d'autre, avec 2 salaires...et moi au chômage. Je n'ai pas posé la question car peur un peu de dire que je n'ai pas d'argent. »*

*« Je devais quitter notre maison, et payer une pension alimentaire que je ne pouvais pas payer ! J'ai failli me retrouver à la rue, et heureusement que j'avais une chambre à la caserne à 25euros, j'avais 45 ans, j'étais colonel, c'était dur ! »*

---

<sup>6</sup> Un point également évoqué par l'étude de l'Unaf.



**c. Un vrai parcours du combattant pour une partie des répondants : rester père devient pour beaucoup une lutte judiciaire longue et douloureuse**

**Le vocabulaire employé par les pères montre combien ce chemin est vécu comme un combat.**

*« Il a fallu que je me batte pour acter ce qu'on faisait : un week end sur 2 et le mercredi après-midi, ce que j'avais obtenu à l'arrache. Et les vacances partagées. »*

*« Un juge qui a tranché là-dessus au terme d'un long conflit... Après une enquête sociale, des experts pas d'accord »*

**On constate souvent la multiplication des procédures judiciaires pour tenter de voir davantage son enfant, avoir un suivi (scolarité, santé...), voire même pour faire respecter le jugement. Certains dénoncent en effet l'absence de suivi des décisions de justice**

*« 3ème passage au tribunal... J'ai changé d'avocat, déménagé avec une chambre pour ma fille. J'ai depuis un an ma fille dans des conditions normales, un week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires...et là je redécouvre ma fille. »*

*« Une fois qu'on est passé devant le JAF, il n'y a aucun suivi ! toutes les gendarmeries que j'ai faites me disaient la même chose. »*

**Un parcours que certains événements rendent encore plus complexe : refus de respecter les jugements, plaintes pour violences, déménagements de la mère impliquant le changement de juridiction et de JAF à chaque fois...**

*« Le jugement a décidé d'une garde alternée à partir de septembre... Elle n'était pas d'accord. Je devais avoir les enfants les mercredis et elle a refusé, donc j'ai déposé une plainte. »*

*« Suite à l'enquête sociale je devais récupérer la garde mais elle n'a pas voulu le rendre. Normalement il faut appeler un huissier de justice pour qu'il constate qu'il y a un refus, et ensuite on repart au tribunal, avec l'assignation par les flics pour récupérer l'enfant, et ça peut prendre 6 mois ! »*

**Comme évoqué précédemment, c'est parfois suite à des enquêtes sociales que le père peut enfin avoir gain de cause sur une garde alternée, ou voir de façon plus régulière son enfant.**

*« J'ai demandé une enquête pour montrer que je n'étais pas un mauvais père, l'enquête a dit que ça serait bien en effet qu'il y ait un week end / 2 »*

*« J'ai annoncé que je voulais divorcer, et elle a enclenché pour m'empêcher d'avoir une garde partagée. J'ai pu prouver que les attestations fausses, j'ai porté plainte. Puis il y a eu une enquête psy sur l'ensemble de la famille demandée par la partie adverse, pour montrer que je n'étais pas capable de m'occuper de mes enfants. Mais ça a été démonté ! »*

*« La JAF au TGI a fait un truc qui ne me plaisait pas du tout, car ça rajoutait des délais, de l'intrusion, elle a demandé une enquête sociale. On a eu deux enquêteurs... Mais ça a montré que je n'étais pas méchant. Ca m'a sauvé la mise ! »*

**Les procédures judiciaires ayant trait à la garde de l'enfant pour les pères non préparés sont souvent difficiles à vivre et culpabilisantes. Beaucoup d'éléments y contribuent, les attitudes, le vocabulaire judiciaire employé, les stratégies employées par la mère pour obtenir la garde...**

*« Quand l'ex fait la procédure, un huissier va vous remettre les documents et le 1er commence par « vous êtes condamnés à... voir votre fille tant de jour, payer tant... ». En plus je n'étais pas prévenu. »*

*« Elle est arrivée avec un dossier rempli de mains courantes, par ex parce que ma fille a déclenché une roséole pendant qu'elle était avec moi... J'avais l'impression d'avoir un casier !!! »*

**Les conséquences de ce combat sur les pères sont lourdes, et amènent certains à chercher un accompagnement et un soutien psychologique, auprès de spécialistes quand ils le peuvent, ou auprès d'autres pères ayant rencontré également des problèmes.**

*« Ce qui m'a aidé c'est un psy, on est moins tout seul. C'est mon médecin qui m'a donné un nom. »*

*« J'étais complètement KO, la fatigue et le moral à zéro. L'armée m'a beaucoup aidé à remettre le pied à l'étrier, il faudra que je les remercie. »*

**Une partie des pères finit parfois par désespérer et se décourager après des mois voire des années de procédures et des épisodes parfois violents. Certains hésitent à continuer le combat pour rester père, d'autres n'y parviennent pas.**

*« On en a tellement marre que parfois on se dit qu'on va laisser tomber... Mais il faut que je me batte pour mon fils. »*

*« Il y a beaucoup de défaitisme : la mère a l'enfant c'est comme ça ! Ce truc des années 40 qui perdure, et beaucoup baissent les bras. »*

*« J'ai décidé de lâcher... le 2ème sera majeur dans quelques mois. Je n'ai plus envie de faire partie de ce marécage ! Donc j'ai commencé à prendre de la distance. »*

*« La seule chose que je connaissais c'est ce père qui se jette du haut d'une grue...ça a été médiatisé, ou ces 4 ou 5 pères qui n'arrivent pas à voir leur gamin, ont fait grève de la faim »*

*« Il y a quelques années au Royaume Uni aussi, un père qui était en habit de spiderman, monté sur un bâtiment, sur le bord d'une fenêtre au 5ème étage avec une affiche disant « les enfants ont besoin du père aussi » ! les pères ont le droit d'avoir la garde alternée ! »*

**L'impact psychosocial sur les pères (voire les mères lorsqu'elles sont dans la position de ne plus pouvoir voir leur enfant), avec des répercussions sur l'enfant (voir plus loin) est avéré, même si non évalué d'un point de vue quantitatif.**

*« Il y a eu un épisode où elle a fait témoigner mon fils devant le juge, je comprends qu'on devienne alcoolique. Un copain à qui c'est arrivé s'est mis à picoler. »*

**On observe néanmoins en mineur, et sur le long terme, une forme d'« encapacitation » des pères qui sont au fil des années, des procédures et des rencontres plus en capacité de lutter pour faire valoir leurs droits de rester père (sur les dispositions, le vocabulaire juridique...). Une partie déclare d'ailleurs en faire bénéficier d'autres pères en difficulté, un partage d'expérience et de savoirs au cœur des attentes (cf fin du rapport).**

*« Il y eu beaucoup de procédures... il y a quelque chose qu'on peut traiter tout de suite ça s'appelle un incident sur les procédures : pour que la résidence des deux soit chez moi par exemple, ça a été acté en octobre, c'était régularisé. Je ne connaissais rien au vocabulaire juridique et maintenant je conseille les gens là-dessus. »*

#### **d. Les décisions de justice ont des conséquences très différenciées sur l'exercice de la parentalité des pères**

**Elles permettent à certains de réintégrer leur rôle de père, ou de clarifier les choses avec la mère, tandis que pour les autres c'est l'éloignement confirmé ou renforcé des enfants.**

Pour une partie des pères, le tribunal permet en effet de rétablir une forme d'égalité parentale. Un jugement qui fait parfois suite à des procédures d'enquêtes sociales. C'est aussi dans certains cas une véritable mesure de protection de la relation parent / enfant lorsque cela permet d'éviter un déménagement à l'étranger d'un des deux parents.

*« Elle me dit qu'elle a déménagé en Belgique. Elle a re-saisi le tribunal en Belgique pour pouvoir repartir en Nouvelle Calédonie... Elle avait prévu la crèche, le boulot. Moi c'était la panique à bord ; j'ai pris une avocate belge et là ils ont dit des trucs bien, qu'elle avait besoin des deux parents. J'ai peur qu'elle parte quand même, donc la juge a dit de confier le passeport à moi, on l'a fait au tribunal. »*

Mais le temps judiciaire est parfois très long. Un laps de temps où l'un des deux parents peut subir l'organisation imposé par l'autre parent, et parfois être coupé de son enfant. C'est parfois au bout d'un certain nombre d'années que les situations se stabilisent.

*« Une fois que le jugement est rendu, c'est plus facile... »*

*« Maintenant je la vois, mais j'ai saisi le tribunal et c'est très long ! j'ai déposé tout seul, puis j'ai pris un avocat. »*

*« Il y a eu le passage au tribunal mais je n'arrivais toujours pas à voir les enfants. Donc vous écrivez au JAF en expliquant qu'il y a urgence, mais ils ont mis un mois pour répondre. La demande de la mère était : plus aucun droit de visite, et une pension alimentaire. Elle a été finalement déboutée sur les deux. »*

*« Le jugement pour une résidence alternée est arrivé la semaine dernière ...après 8 ans de procédures. »*

Et encore faut-il que les décisions soient respectées par les deux parents, ce qui n'est pas toujours le cas comme on l'a vu.

*« Malgré les décisions de justice, je n'arrive pas à les voir, je n'ai pas de nouvelles depuis le décembre 2020. J'ai envoyé une note au JAF et je m'apprête à en déposer une autre. »*

#### IV. La place de l'enfant dans la séparation : souvent une victime collatérale des conflits parentaux

**Le bien-être de l'enfant passe souvent au second plan dans les séparations conflictuelles,** majeures dans la présente enquête (même si beaucoup de pères, voire les juges et les mères, s'y réfèrent souvent). Le fait de confondre ce qui est bien pour soi et pour son enfant est une des problématiques évoquées par les pères. Seule une minorité de parents rencontrés est parvenu à bien isoler ce qui relève du couple et ce qui relève des enfants.

*« On a choisi de devenir parent, d'avoir des responsabilités, on devrait privilégier la vie de notre enfant avant notre intérêt personnel. »*

*« C'est compliqué d'élever ses enfants quand on est énervé, en conflit. »*

*« Un gamin se fait à deux, et lui en prend pleins les dents. »*

Quand la priorité est donnée aux enfants par les deux parents (mineur dans notre échantillon), **les enfants ne sont pas coupés de leur père, la communication est maintenue, voire favorisée.** Aucun des parents n'est exclu de la vie quotidienne de l'enfant, de son éducation, ses soins, ses loisirs. Mais cela va **souvent de pair avec une séparation moins conflictuelle, ou avec un isolement clair de l'enfant et des conflits.**

*« Les 2 séparations se sont faites avec exemplarité, en tout cas la 1ère, on a mis au centre de nos intérêt le bien-être des enfants... Les séparations se sont bien passées pour les enfants. On a pris le temps de leur expliquer. »*

*« On lui a dit qu'elle n'était pas responsable de tout ça ! on a insisté là-dessus, un truc de grand. On ne s'est jamais engueulé devant elle, on a continué quelques activités périscolaires ensemble... Le fait de faire comme ça, correctement pour les enfants liés à mon expérience personnelle, ma résilience, faire l'inverse de ce que j'avais vécu, mettre les enfants au centre de la problématique... faire les efforts nécessaires. .»*

**Les relations dégradées entre les parents se répercutent souvent directement sur l'enfant.** L'enfant est alors une des **victimes collatérales des séparations conflictuelles.** Il devient **l'otage de la séparation, un enjeu des conflits et de pouvoir** (pour la mère ou le père ou les deux). Soit pour se venger de l'autre parent, lui faire payer la séparation, soit parce que certaines mères souhaitent rompre tout lien entre elle/l'enfant et le père (pour des raisons que nous n'avons pu investiguer).

*« Aujourd'hui mes deux grands sont en plein conflit avec leur mère et en conflit physique avec leur beau-père car ils se rendent compte que je ne mentais pas. Je savais depuis le début que ce n'était pas bon de tirailler les enfants. »*

*« J'en aurais eu besoin de noms d'associations de pères, qui ont du recul et peuvent donner des bons conseils, par rapport à l'enfant... pour éviter les conflits en présence de l'enfant. »*

*« Le problème est que les rancœurs prennent le pas sur les enfants, ils ne sont plus la priorité. Mon fils appelle sa mère quand il veut quand il est avec moi ! s'il veut rentrer plus tôt, je le ferais ! mais en face c'est l'inverse ! ce qui prime c'est de blesser l'autre, utiliser les enfants comme une arme ! »*

*« La résidence alternée est effective depuis la semaine dernière mais la mère ne veut pas le mettre en place tant que l'huissier n'est pas venu. Elle très forte pour exposer aux enfants les difficultés aux changements, les enfants ont eu un stress important déjà à la décision précédente.»*

**Ainsi l'absence de communication entre les parents se répercutent souvent sur l'enfant qui n'a plus de possibilité de communiquer avec l'un des deux parents pendant des périodes parfois longues, le père dans l'étude présente.**

*« Je fais tout pour être présent, mais elle ne veut pas. J'ai l'impression que tout m'échappe, et de devoir re-renter toujours, et elle a l'impression que je les persécute, et du coup ça alimente le conflit. Ex : on nous conseille d'aller voir un allergologue, et on a tous les deux pris rv chacun de notre côté... »*

*« J'ai été obligé de lui donner un tél pour avoir des nouvelles, car la mère a jamais accepté. Ma fille m'appelle en douce quand sa mère va à la gym. Elle a conscience que maman déteste papa, même si ça fait 9 ans. »*

*« Souvent dans ce sens, la mère qui utilise l'enfant contre le père, pour qu'il le voit le moins possible. »*

**L'enfant se retrouve parfois au cœur de situations conflictuelles, voire violentes, et en position de victime.**

*« Mon fils arrive chez moi en vacances sans bagage, avec des vêtements troués, elle fait ça pour que je doive lui racheter des vêtements, c'est dur pour lui »*

*« Les gendarmes venaient 3 ou 4 fois par semaine, sur sa demande... Au début, ils arrivaient avec un gilet par balle, et à la fin ils venaient dire à madame de se calmer, en lui disant on a autre chose à faire que gérer vos extravagances... Toutes les plaintes classées sans suite, ordonnances d'éloignement annulée par JAF. Mais pour mon fils, il est resté très en retrait, il intériorise... je lui ai dit qu'on pouvait en parler, mais il veut oublier. »*

**Il doit subir également les décisions de justice, les choix faits par les avocats, les passages d'un parent à l'autre sous le contrôle de la police...**

*« Pour les enfants, c'est traumatisant, dramatique, le fait d'être convoqué par flics...mes parents sont divorcés mais je n'ai jamais vu un truc pareil ! »*

*« On a eu une AED (aide éducative), pendant un an, et à la fin une MJIE, une enquête sociale par la juge des enfants pour voir s'il y avait maltraitance des enfants, c'était la 1ère étape pour que les enfants soient placés, donc ça a été super flippant, mais ça s'est terminé par un non-lieu heureusement. »*

*« Ca a été pire avec les conseils de l'avocate, car on était à 2 devant l'école pour récupérer les gamins, elle récupérait les petits et moi le grand. »*

**Les conséquences sont parfois très dures pour les fratries qui se retrouvent divisées (dans le cas d'une familles nombreuses).**

*« C'était compliqué pour eux, ils ne se voyaient pas beaucoup... quand le jugement les a autorisés à rester chez moi, elle leur a fait la tête, elle ne voulait plus s'en occuper. Donc les enfants se voyaient à la maison... La mère disait que les grands enfants étaient méchants vis à vis des petits, pour légitimer la séparation de la fratrie. Tous les coups sont permis. Mais elle s'est dit qu'il ne fallait pas pousser trop le bouchon, car les enfants étaient finalement éternés, et un peu choqués par le fait qu'elle soit partie avec le docteur »*

**La pression sur les enfants se traduit dans de multiples champs : activités périscolaires, école, suivi médical, vacances, habillement...**

*« J'ai dit que je voulais inscrire mon fils à la capuera, je l'ai inscrit mais elle refuse de l'emmener... Et elle l'a inscrit à la natation sans me parler, mais je l'emmène quand même. Je ne vais pas être si con. Pour l'école : c'est elle qui signe plus les mots donc pour l'école c'est elle l'interlocuteur.*

*« Ils pratiquaient le hockey je les accompagnais en compétition. Les 3 en faisaient. Mais ils se sont arrêtés suite à cette histoire. »*

*« J'allais les chercher à l'école, mais elle a réussi à foutre le bordel aussi... si j'arrivais en avance à la garderie de 10 minutes, cela posait problème car elle leur avait dit que le droit de garde était à partir de 18h. Et le plus grand me rejoignait et disait « c'est mon père je m'en fous », et eux couraient après. Je restais devant l'école avec eux jusqu'à 18h. »*

*« La maman a écrit à l'école des 3 petits que je n'avais pas le droit d'aller à l'école... je me suis forcé à aller voir les maîtresses, pour dire que j'existais. »*

**Les enfants sont souvent en grande souffrance psychologique quand la séparation se déroule mal** (stress, inquiétude...), avec **des conflits de loyauté violents, et peu de possibilités de verbaliser cette souffrance**. Les répercussions de la séparation conflictuelle sur l'enfant sont difficiles à mesurer (sur l'état psychologique, l'école...), notamment lorsqu'ils ne parviennent pas à s'exprimer, mais beaucoup de pères témoignent de l'angoisse générée, et du modèle parental peu équilibré qui leur est transmis.

*« Elle devait avoir 12 ans, sur fond de scolarité catastrophique... Elle me disait « tu n'es pas venu à la fête de l'école ! » mais j'avais zéro informations ! Puis elle a fugué je l'ai ramené chez sa mère, et je lui ai dit si tu veux venir chez moi un peu plus, c'est possible. Mais sa mère ne veut même pas une semaine sur deux sinon elle ne revient pas du tout... Mais il ne faut pas qu'elle choisisse un des deux parents. »  
« Ils étaient contents de me voir, à chaque voyage ça allait. Mais ils étaient tristes de partir, surtout le plus petit, on était très complice. »*

*« Le retour des enfants a été très négatif sur ces 6 semaines sans eux...Le 1er week end où je les ai récupérés les réactions étaient très exacerbées, ma fille de 3 ans, je ne pouvais plus la détacher. J'avais fait un BBQ et je voulais la poser mais elle m'a fait une crise de larmes, tout le week end a été comme ça. »*

*« Il y a des problèmes de conflits de loyauté, mon fils pense que témoigner c'est contre la mère. »*

**La majorité des parents concernés par l'enquête ont des difficultés à protéger l'enfant des conflits**, contrairement à une minorité qui a pris soin de les isoler des relations conflictuelles entre adultes.

*« On lui a dit qu'elle n'était pas responsable de tout ça ! on a insisté là-dessus, un truc de grand. On ne s'est jamais engueulé devant elle, on a continué quelques activités périscolaires ensemble...Le fait de faire comme ça, correctement pour les enfants est lié à mon expérience personnelle, ma résilience, faire l'inverse de ce que j'avais vécu, mettre les enfants au centre de la problématique... faire les efforts nécessaires. »*

**La séparation, lorsqu'il n'y a pas de garde alternée, fait qu'il est éloigné, voire parfois soudainement isolé d'un de ses parents**, en l'occurrence dans cette étude, de son père : il ne voit du coup que peu ou plus son père (notamment avant la décision de justice qui peut prendre du temps, mais aussi lorsque le choix est fait d'attribuer une garde exclusive pour la mère). Beaucoup témoignent de **la tristesse engendrée pour l'enfant**.

*« J'ai dit que je voulais la garde alternée, un point de départ... j'étais moi-même issu de parents divorcés, j'ai beaucoup souffert du mode de garde à l'époque, 1week end/2 et moitié des vacances. »  
« Quand je l'ai ramenée à l'école, elle pleurait car je n'allais pas la voir pendant longtemps. »  
« Je dis toujours à ma fille que je ne la ramène pas à sa mère parce que je ne veux pas la voir, et que ça va changer, car elle a le regard un peu éteint quand je la ramène. »*

**Certains bébés grandissent parfois sans père** (par exemple lorsque la mère déménage loin du père et refuse l'accès à l'enfant), tant que la justice n'en a pas décidé autrement, et le temps judiciaire peut être long.

*« Je ne concevais pas que notre société pouvait accorder le droit de tout faire, sans penser à notre fille... qu'elle ne pense pas à moi je comprends, mais qu'elle la prive de cette relation. »*

**Comme on l'a vu du point de vue des pères, et de même pour l'enfant, la construction du lien parent / enfant ne peut donc se faire, ou se fait difficilement**. Parfois certains petits enfants ont du mal à « reconnecter » à leur père, qu'ils voient peu, parfois qu'un samedi tous les 15 jours.

*« J'ai raté l'entrée à l'école car je n'avais pas l'information, ma fille l'a mal vécue, et moi aussi, et la petite j'ai pas pu construire de lien avec elle, beaucoup de choses se constituent pendant les 1ères années, et là il y a eu beaucoup de casse. »*

**Les conséquences sur l'enfant peuvent se répercuter sur le long terme.**

*« Ca nous a éloigné. Pas de possibilité de communiquer, même aujourd'hui c'est compliqué. »*

*« Il y a des choses qui ne sont plus rattrapables, car elle a grandi. »*

*« Le vrai problème c'est que ça a fait beaucoup de dégâts... Et si ma fille veut savoir, ça sera dur. Je ne veux pas qu'elle sache tout ça, l'histoire de plainte pour violences sexuelles contre moi... »*

*« On a une vie d'enfants détruite, et des drames à cause de séparation. »*

**Le passage en garde alternée permettant au père d'intégrer ou de réintégrer son rôle de parent a souvent une répercussion positive sur l'enfant**

*« Les filles sont beaucoup plus équilibrées depuis qu'il y a la garde partagée, la grande ne se plaint plus d'aller à l'école, elles ont gagné en sécurité et en autonomie. »*

**Le fait que l'enfant ait besoin de ses deux parents de façon égale, reste donc loin d'être évident pour tous, que ça soit pour les mères, la justice, mais aussi pour certains pères.**

Comme évoqué en introduction, ce schéma familial traditionnel, dépeint par certains pères comme celui « des années 40 », reste encore très prégnant.

*« Les pères savent aussi s'occuper des enfants ! et mon ex-femme tente de passer par la justice pour me discréditer ! Je ne mets soi-disant pas de crème solaire ou autre... C'est injuste »*

*« Je veux faire un événement sur la thématique égalité homme – femme... Y aura des hommes et femmes pilotes pour prôner l'égalité parentale, avec des journalistes, faire un message fort pour dire que les enfants ont besoin des deux parents ! »*

## V. Les besoins des pères et les attentes en termes de service de soutien à la parentalité

Les attentes sont différenciées selon les étapes de la séparation, mais aussi plus largement selon les phases de « vie du couple », en fonction des besoins ressentis (accompagnement juridique / psychologique / soutien à la parentalité...)

**Une des attentes majeures que l'étude révèle est le besoin d'écoute : les pères rencontrés ont besoin de partager leur expérience, de s'exprimer, de témoigner et d'être entendu.**

### a. Les attentes vis-à-vis des institutions et de l'administration

#### i. De la reconnaissance, plus d'égalité

Les pères rencontrés souhaitent voir les institutions et l'administration **reconnaitre davantage le 2<sup>ème</sup> parent, et donc l'autorité parentale des deux parents**, même s'il n'y a pas de garde alternée.

*« On dit qu'il y a du sexisme, mais là c'est inversé ! comme le congé paternité, on avait 3 jours, là un mois c'est génial, et c'est juste normal ! la législation n'est pas la même pour le père et la mère... La JAF c'était une femme ! On est vu comme le vilain petit canard. »*

*« A partir du moment où autorité parentale commune, devrait y avoir information scolaire commune pour les deux parents / idem pour le médical... tout ce qui gravite autour de l'enfant. Même pour la religion : je ne suis pas pratiquant mais le fait d'apprendre 3 mois après qu'elle a fait sa confirmation, c'est violent ! »*

*« Il y a une redistribution des rôles à faire ! Et ça doit démarrer avant l'accouchement. »*

Une partie des pères attendent **un vrai changement de mentalité**, qui se traduise dans les pratiques, notamment en permettant à **la garde alternée de devenir la référence normale**<sup>7</sup>.

*« Il faut essayer de changer les mentalités, encore trop peu de pères qui demandent la garde partagée ! Mon ex a eu l'impression de me faire un cadeau en l'acceptant alors que ça devrait être la norme. Faut communiquer, tu te sépares, y a deux parents, point ! »*

*« En Suède et autre, c'est la garde alternée par défaut ! C'est le meilleur des cas, quand les deux comprennent que c'est dans l'intérêt des enfants. »*

**De nombreuses attentes se concentrent sur l'école** (notamment le primaire), **afin que la coparentalité soit plus effective lorsque les parents sont séparés**. On souhaite notamment pouvoir suivre le développement de l'enfant, ses productions lorsqu'il est petit (dessins...), les sorties de classe, sa scolarité (bulletins), la photo de classe... et pour ceux qui veulent s'investir encore davantage, les élections des RPE<sup>8</sup> et autres événements de l'école.

Des attentes qu'on retrouve aussi sur les **clubs et associations sportives et culturelles** où se pratiquent les activités périscolaires (partage des info, des photos...).

*« Ce qui manque c'est l'intérêt des institutions : que l'école, les associations fassent attention au 2ème parent... On est une société où on matraque égalité, fraternité... mais il n'y en a pas !!! »*

<sup>7</sup> La normalisation de la résidence alternée était également au centre des attentes exprimées dans l'article La place des pères divorcés rédigé par SOS Papa dans la revue Réalités Familiales édité par l'Unaf, N°124-125 - 2018

<sup>8</sup> RPE : représentants des parents d'élèves



*« Dès le primaire, il faudrait des applications pour que les deux parents puissent avoir accès... La rentrée en 6ème et le fait que je paye une école privée, ça change la donne. »*

Cette reconnaissance passe aussi pour un père rencontré par un act plus symbolique, par exemple le fait de pouvoir être reconnu officiellement en tant que « père » dans la fiche des impôts, même si l'enfant est sur la feuille d'impôt de l'autre parent. Le fait que la relation père / enfant n'apparaisse que sous l'angle de la pension alimentaire (pas de nom de l'enfant, pas le terme « père ») est vécu comme une violence symbolique forte.

*« Il n'y a pas de case dans la fiche d'impôt « papa séparé », là on est juste « homme célibataire » ! pas de case « père célibataire »... Ma fille n'existe pas dans ma fiche d'impôt car elle est sur les impôts de sa mère, par contre y a juste une case « pension alimentaire » où on renseigne le nom de la mère. La société ne reconnaît pas le lien avec l'enfant. Ça me meurtrit chaque année... »*

Une demande de considération des deux parents qui s'est sensiblement améliorée sur certains services CAF, où l'on peut effectuer des démarches indépendamment de l'autre parent.

*« A la CAF c'est récent, on peut demander la moitié sans le consentement de la personne. »*

## ii. La gestion du « vide juridique » en amont du passage devant le JAF

On souhaiterait **davantage d'encadrement** de cette phase en amont du passage au tribunal où **tout est possible et faisable** en absence de concertation des deux parents (partir avec l'enfant, parfois à des milliers de km, rayer l'autre parent de la CAF...).

*« La voix juridique va aboutir mais c'est long et l'enfant ne voit pas son père. »*

*« Quand elle a fait la déclaration de changement, la CAF aurait dû m'informer de nos droits et devoirs, et conditions. Eux m'ont dit mais vous n'habitez plus chez vous, alors que si !!! »*

## iii. Pouvoir anticiper au maximum : faire de la prévention sur la co-parentalité

Certains pères projettent l'intérêt d'un dispositif de prévention (sans qu'il soit pour autant utile de le nommer comme tel ! de façon à ne pas faire fuir les parents en phase de construction d'un projet familial) ou de formation en amont des séparations, dès la conception d'un enfant, sur **l'utilité et les implications de la co-parentalité**.

On estime **ne pas être préparé aux bouleversements entraînés par l'arrivée d'un enfant**<sup>9</sup>.

*« Le couple n'est pas préparé à l'arrivée des enfants ! aux bouleversements de la vie en général, de la relation de couple. On a une préparation à la con à l'accouchement, il pourrait y avoir une préparation à être parent ! à la galère d'une vie, où tout est chamboulé. »*

*« Dès la maternité, on pourrait nous donner des info sur comment investir la parentalité. En tant que père, vous pouvez satisfaire les besoins de vos enfants autant que la mère. Il faut que les femmes acceptent de moins dominer. Si jamais il y a séparation, la place qu'on aura prise avant déterminera la suite. »*

---

<sup>9</sup> Une constatation déjà faite par les parents interrogés dans le cadre de l'étude portant sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle menée par l'UNAF en 2021, publiée à l'occasion de la Conférence des Familles 2021 - [https://www.unaf.fr/IMG/pdf/bro\\_24p\\_etudequali\\_vie\\_famille\\_et\\_vie\\_pro-3.pdf](https://www.unaf.fr/IMG/pdf/bro_24p_etudequali_vie_famille_et_vie_pro-3.pdf)

*« Il faut faire de l'information avant la naissance, à la maternité, car après ce n'est plus la préoccupation du moment. »*

*« On nous apprend dans ces ateliers des choses qu'on devrait apprendre à la naissance : comment communiquer avec ses enfants et quelles sont leurs attentes, et comment ils fonctionnent. A la maternité, on dit souvent qu'il n'y a pas de mode d'emploi. »*

**Des informations et des conseils pratiques qui seraient adaptés à chaque étape clé de la vie de la famille, sa construction mais aussi sa dissolution en cas de séparation, pour aider les parents à mieux considérer l'intérêt de l'enfant pendant la gestion des séparations...**

*« Avec moments charniers, pour les parents / pour les enfants.*

*- avant d'avoir un enfant, préparation à être parent / impact, bouleversements*

*- quand tu as des enfants, ce à quoi il faut être attentif*

*- une fois séparé, comment faire bouger les choses / trucs pour aider »*

Une prévention qui pourrait se faire par divers modes. Parmi ceux évoqués par les pères :

- **Des informations et conseils sur les sites de l'UDAF, la CAF avec un FIQ (foire aux questions)...et un livret distribué en amont de la naissance de l'enfant sur la coparentalité (à la maternité, PMI, CAF...).**
- Des informations fournies dans le livret de famille, et la possibilité d'avoir **deux livrets de famille**, un pour la mère et un pour le père (le livret étant un des objets autour duquel peut se cristalliser le conflit lors de la séparation).
- Une **campagne de prévention rappelant combien l'enfant et son bien être doivent rester prioritaires lors des séparations et que l'isoler des conflits, c'est éviter de la souffrance.**

*« Il n'a qu'un livret par famille, peut être en faire un pour chaque parent car on est souvent séparé... où dedans une petite page qui explique ce qui se passe au moment de la séparation (par exemple : « la séparation ça existe, c'est primordial d'aller voir une association pour l'enfant.../ avec telle association pour aider / aller dans l'intérêt de l'enfant », et si c'est dans l'intérêt de l'enfant, on y va. »*

*« Peut-être un fascicule de l'Udaf ou la CAF à la naissance sur les intérêts de l'enfant, au sein d'autres informations, « en cas de séparations, l'enfant doit rester au centre », qui serait souvent utilisé par l'un des deux parents. .Ou une campagne d'info sur le sujet, qui dirait par ex « dans les séparations, trop d'enfants sont oubliés et souffrent des combats entre parents ». »*

*« Il faut moins se focaliser sur la souffrance des papas que celles des enfants : l'écho sera plus efficace comme ça ! Mon fils a fait un journal intime, où il disait que c'était une période horrible, qu'il ne voyait plus son père. »*

## **b. Les attentes exprimées par rapport à un service intitulé « Rester père après la séparation »**

**Le début de la séparation**, est comme on l'a constaté un moment clé pour les pères rencontrés. Là où **beaucoup de choses se jouent** (changement de l'organisation familiale, et décision quant à la place du père par rapport à l'enfant) et où **les connaissances utiles manquent** souvent. Elle concentre ainsi de nombreuses attentes.

- 1- **Connaître les acteurs de l'écosystème, leurs rôles potentiels (accompagner / conseiller-guider / soutenir) et l'accès à ces ressources**

On souhaite avoir des **informations centralisées sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème**, les **actions à mettre en place (ou à éviter)**, les **procédures**, le fonctionnement du système judiciaire, les représentations père / mère dominantes, l'impact sur les enfants...**On souhaiterait mieux pouvoir anticiper les différentes étapes et dimensions de la séparation.**

*« C'est vraiment au moment de la séparation où il faut organiser les choses. C'est au moment du jugement. Que les associations soient plus visibles. Que ça rentre dans les mœurs : l'Udaf je ne connaissais pas son existence, son rôle... »*  
*« Dur de savoir comment ça va se passer »*  
*« Il faut avertir les gens qu'il faut venir avec un avocat sinon on va se faire démonter ! »*  
*« Il faudrait aider les pères à comprendre que la société est encore comme ça, et pouvoir anticiper... le fait de ne pas prendre d'avocat ! je regrette encore. »*  
*« Une fois que c'est enclenché c'est trop tard... Il vaut mieux savoir qu'on va passer sous un rouleau compresseur, je n'étais pas prêt ! Ce n'est pas le 1er drame de ma vie, mais ça touche l'enfant, qui est matraqué à cause de ça ! »*  
*« Il faut anticiper, avoir un coup d'avance, garder les preuves de tout, achat d'un ballon... garder les factures de tout ce qu'on achète... pour éviter le « il ne fait rien pour eux », les faits rien que les faits. »*

**Comme on l'a vu, beaucoup regrettent, par méconnaissance, de n'avoir pas adopté la bonne attitude ou suivi la bonne procédure au départ, ou l'avoir faite trop tard, pas suffisamment en amont du tribunal. Cela se fait souvent au détriment du parcours pour rester présent auprès de son enfant.**

*« Au tribunal c'est déjà trop tard... Cela peut être au moment du dépôt de greffe : un courrier avec un récapitulatif un listing d'avocats, de médiateurs, d'associations capables de vous aider. »*  
*« Un conseil pour les autres : il ne faut pas charger l'autre, il faut parler de l'intérêt de l'enfant, même si l'autre a fait des trucs horribles... ne pas dire c'est elle qui a commencé, régler ses comptes... la juge n'aime pas ça sinon car cela crée des conflits de loyauté pour l'enfant. Quand j'ai compris qu'il fallait être sur les faits, c'est plus porteur car la juge voit un papa là pour l'intérêt de l'enfant. »*

## **2- L'accès à un réseau pour être mieux accompagné / conseillé-guidé / soutenu, une autre façon de prévenir l'enlisement des conflits liés à la coparentalité**

**L'UDAF87 pourrait permettre aux pères d'être en contact avec les personnes utiles et conseiller les parents en difficulté. Savoir vers qui se tourner, en fonction de ses besoins, est une attente majeure.**

*« La situation est vraiment compliquée... et on est tout seul. »*  
*« Il faut accentuer l'aide auprès des papas ! une aide morale / psy, de raison, et de consensus ! car tu sens vraiment que le 1er visé, celui qui va prendre cher, c'est le papa. »*

- **Des conseils sur les bonnes pratiques en cas de séparation (à faire / ne pas faire), sur différents supports, sites internet, flyers... adaptés aux différentes phases de la vie de l'enfant.**

*« Il faudrait lister tous les points qui devront être abordés dans la convention de divorce... Comment chaque parent souhaite s'investir. Ça pourrait être intéressant. Sur le site de l'Udaf ou ds les écoles, un message destiné aux deux parents, si vous envisagez de vous séparer, il est important d'être attentif à ça / ça (symptômes enfants, et ressources médicales...), sous forme de check list ! De montrer les*

*impacts en cas de déménagement loin... Souvent les pères sont démunis ! et ils sont loin de ce que font les mères. »*

- **Des informations juridiques, voire un accompagnement juridique, et des listes d’avocats spécialisés** dans les questions de séparation et de co-parentalité, **connaissant bien les problématiques spécifiques des pères** (et les fonctionnements des juridictions).

*« Surtout aujourd’hui de plus en plus de pères veulent s’investir. Un avocat qui peut coacher les papas, L’Udaf pourrait avoir une liste d’avocats spécialisés. »*

*« Un accompagnement juridique serait utile. »*

*« Il vaut mieux prendre une avocate qu’un avocat... il vaut mieux être défendu par une femme. »*

*« C’est une grosse démarche d’aller voir un avocat et ça serait bien d’avoir peut-être des brochures ou des informations pour rappeler au papa que l’autorité parentale est partagée de façon égale ! que c’est légitime autant que la mère ! »*

*« Informer les pères de ce qui peut se passer, il y a quelques associations comme SOS papa, mais il faut être membre. Un moment je les mettais en copie de mes mails. Avoir une base d’info en ligne, un partage d’expériences en ligne, car aujourd’hui c’est très éclaté, et on dépend des avocats. »*

- **Des médiateurs familiaux pour éventuellement faire le lien, ou être en lien avec la mère, et aider à remettre le bien être de l’enfant et la coparentalité au centre**, sans pour autant obliger les parents à être ensemble en médiation. Les difficultés des pères voulant rester père après la séparation découlent en effet souvent des soucis relationnels avec la mère.

*« Faire l’intermédiaire, le médiateur sans qu’on soit ensemble. »*

*« Quand je vois comment ça se passe chez des amis, la médiation serait utile... quand un parent utilise l’enfant contre l’autre, il faut que le juge demande une médiation pour que l’enfant reste au centre. »*

*« Si je regarde autour de moi, le problème ce n’est pas le rapport des pères avec leurs enfants, mais en relation avec les mères ! »*

*« Les parents ne sont souvent plus capables de faire de la médiation... Il faut faire comprendre à l’un / l’autre séparés que l’intérêt de l’enfant est central. Dire qu’utiliser l’enfant contre l’autre ça va faire du mal à l’enfant, ils ne s’en rendent pas compte. »*

- **Des personnes aptes à pouvoir soutenir psychologiquement les pères en détresse, voire en dépression, et les enfants pris en otage dans ces conflits** (pédopsychiatres...).

*« L’Udaf pourrait donner ces info (juridiques concernant la maison, l’administration, l’indivision... choses matérielles), tenir compte du caractère de détresse des personnes, et qu’il y ait un suivi, ne pas les laisser seuls, car on est souvent en dépression. On n’est pas toujours en état de suivre les conseils. Je suis éduc spé, et pour autant j’ai été débordé... »*

*« Peut-être se rapprocher des pédopsy, à la base c’est l’intérêt de l’enfant qui prime »*

*« J’ai dû faire face à la séparation en même temps que la dépression. Elle a forcément conséquences sur la parentalité. »*

- **Des groupes de parole avec les pairs : le partage d’expérience, de pratiques, et le soutien par d’autres pères**, qui ont notamment déjà traversé les mêmes types d’expériences, est une attente évoquée par beaucoup. Un moyen d’**avoir du réconfort, de ne pas se sentir seul** dans la difficulté, et d’**avoir des conseils adaptés de la part de personnes ayant trouvé des solutions**.

*« Un système d'écoute mais pas en mode alcoolique anonyme. Pour mettre en place des actions, ou échanger des bonnes idées / bonnes pratiques si y en a. »*  
*« Pouvoir parler aussi avec d'autres papas dans les mêmes situations, pour comprendre ce qu'on peut faire, lutter... car j'ai lâché un moment donné. Ça peut donner confiance ! Ça peut se faire à l'UDAF. »*  
*« Ça serait bien de pouvoir parler avec personnes qui ont un vécu similaire, qui sont passés par là, et qui racontent ce qu'il faut faire. »*  
*« Il faudrait des témoignages de gens qui sont passés par là et qui s'en sont sortis... Des exemples montrant qu'on peut en sortir, et comment on en sort. »*  
*« Ça m'aurait aidé d'avoir un groupe de parole... j'ai discuté avec d'autres gens passés par le même chemin. Sentir qu'on n'est pas un cas isolé. »*

### **Des rencontres et groupes de parole qui pourraient être initiés et organisés en présentiel par l'UDAF87, un acteur institutionnel rassurant car sérieux.**

*« Un soutien par les pairs, avec autres papas, qui ont eu galère, avoir un partage de conseils... si c'est à l'Udaf c'est bien, ça a plus de gueule si c'est un organisme officiel. »*  
*« Ils pourraient mettre en place des forums, des groupes, je voulais trouver quelqu'un isolé comme moi pour ne pas se sentir seul, abasourdi. Vaut mieux que ça se passe en physique... Je me déplacerais oui ! Si 1 x par mois, on peut se retrouver autour d'un café, ça fait plaisir. Faut que ça soit piloté par l'Udaf au début, et ensuite peut se faire tout seuls. Les gens sont timides au début. »*

**Voire la mise en contact avec un ou deux père(s) « accompagnateur(s) » ou « parrains », que l'on peut joindre en cas de difficulté, de situations critiques permettant d'aider un père en détresse, ne sachant pas comment agir, et de réduire l'état d'anxiété et de colère. L'intérêt pourrait être aussi de réduire les tensions potentiellement sources de violences.**

*« Ce qui aurait pu m'aider, c'est un accompagnement par un père qui est passé par là ... On pourrait l'appeler quand on craque, prendre un café quand on a besoin. Surtout pas un psy. Il y a un gars à qui j'ai donné mon numéro je l'ai accompagné quand il pétait un câble, j'ai tellement cherché à avoir ça ! SOS papa ne sert à rien du tout, ils disent juste « vous ne pouvez rien faire à part payer votre pension ». »*  
*« La violence des pères à un moment donné est énorme. Si on regarde la trajectoire, c'est comme une montre, on remonte et à un moment ça peut exploser. L'environnement est très pervers. Ça serait bien d'avoir un papa référent ou coach, bien pour éviter des drames. »*  
*« Il vaut mieux deux parrains, pour éviter la gouroutisation. Je l'ai fait d'une autre façon, dans un groupe mêlant amis et famille (avec les parrains et marraines des enfants), pour avoir un regard extérieur, du recul, du bon sens, je leur posais des questions : est-ce que la mise en place de telle procédure leur paraît légitime ? »*

Certains imaginent aussi la mise en place de groupes sur les réseaux sociaux (groupe whatsapp...), comme c'est déjà fait par un certain nombre de pères qui ont créé des blogs dédiés à cette question.

*« Créer un groupe whatsapp, échange de bons conseils, des messages pour conseils juridiques. »*

**3- L'accompagnement du père, voire des deux parents, dans une gestion conflictuelle du quotidien (hors médiation familiale), pour aider le père à intégrer ou conserver son rôle auprès de son / ses enfant(s)**

- **Des conseils, des outils, de l'aide pour les problèmes rencontrés au quotidien (école, santé...)**

- **De la médiation sans que les parents soient contraints de se voir et d'accepter d'entrer en médiation familiale** (cf les cahiers de liaison mis en place par certains pères pour établir une communication sans avoir à se parler).

*« Une fois qu'une mesure de justice est lancée, l'Udaf pourrait accompagner le gagnant et le perdant dans petits gestes au quotidien – si des lunettes et un conflit : faire des photos des lunettes pour qu'il donne son avis...comment aborder et gérer la parentalité à distance. Des conseils un peu précis sur la gestion du quotidien. »*

*« Ils pourraient servir de médiateur même par rapport à la dimension culturelle. »*

- **De l'aide pour rester en contact avec la vie de l'enfant qui vit loin du père** (pour faire le lien avec les lieux fréquentés par l'enfant : les crèches, écoles, centres de loisirs, clubs sportifs...), avant la décision du tribunal dans cette phase de vide juridique, ou après lorsque les problèmes liés à l'éloignement ne sont pas résolus.

*« Avoir un suivi pratique pour les papas : donner les moyens d'être papa. »*

*« Une aide pour que le lien entre père et enfants ne soit pas rompu, proposer des activités dans lesquelles les enfants et parents peuvent se retrouver. Créer un match de foot avec les papas contre les enfants par ex. Un truc collectif ! ou des jeux fléchés, ou la piscine... c'est bien de créer un espace et ça crée des souvenirs. »*

*« Si on rappelle à l'école la loi pour les photos de classe ou les carnets, ils acceptent ! là peut y avoir un accompagnement ! »*

- ⇒ **Ainsi le réseau des UDAF**, présent sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les Dom Tom, **pourrait être mis à contribution pour identifier les ressources possibles sur chaque territoire** (avocat, services de médiation...), **et aider les pères qui ont leur enfant sur un autre territoire** (comme cela existe déjà pour la médiation familiale).

- Soit pour être mis en contact avec les services adéquats sur place (avocats, services de médiation...)

- Soit pour rétablir ou conserver un contact avec l'enfant

*« L'Udaf de la Réunion pourra connaître quelqu'un qui pourra mieux m'aider : c'est ça qui va déterminer l'avenir de ma relation avec mon fils, et il y a urgence. »*

*« Ca serait mieux de savoir sur mon quartier, ma ville, y en X avocats qui font des divorces. »*

*« Si l'Udaf peut permettre le partage du suivi scolaire, des photos de classe...Faire l'intermédiaire ! de la médiation, aussi pour le sport. »*

*« On va donc commencer une médiation à l'Udaf à Brives et elle à Lorient, et on fera skype avec la médiatrice. J'y vais de bon cœur. Envie que les médiatrices voient les incohérences. »*

- **Les pères attendent aussi un accompagnement et un soutien à la parentalité au regard des évènements vécus :**

- **pour mieux communiquer avec l(es) enfant(s) :** la difficulté à parler avec ses enfants, notamment lorsqu'ils sont petits, est en effet fréquemment évoquée. Il s'agit aussi de savoir quoi dire à ses enfants des conflits entre les parents.

*« De l'aide pour savoir ce qu'on peut dire aux enfants ou pas ! on est perdu là-dessus, et leurs réponses me permettaient de prendre du recul. On ne sait pas trop ce qu'on doit faire. »*

*« J'avais vu des ateliers qui m'intéressaient sur les enfants des ateliers de communication. Ca m'intéresserait de pouvoir partager les situations et les expériences, et les éventuels trucs. Et ça crée des liens. »*

*« J'aurais pu avoir l'aide de quelqu'un qui m'incite à communiquer avec les enfants, car je ne le faisais pas ! j'étais dans l'amour mais sans parler. Pour les papas, on est moins doué que les mamans pour ça. »*

- **et mieux adapter ses pratiques au changement de situation familiale, lorsque les enfants grandissent (les changements s'opérant à l'enfance puis à l'adolescence...).**

*« Ca serait bien de pouvoir prévenir que les enfants peuvent avoir des réactions, et qu'on peut se faire aider. »*

*« Et puis il y a des âges relous entre 15 et 18 où les enfants veulent changer, comment prendre le fait que notre fille veuille aller vivre avec sa mère... »*

*« Se faire aider pour comprendre comment gérer la relation père / fille, adulte / enfant. Comment élever un enfant dans une situation différente de la famille nucléaire, ça change les besoins. Je dois faire attention à comment parler, l'aider à grandir. Mais ça dépend des âges de l'enfant, donc avoir des conseils sur comment faire à quel âge. »*

- **Plus largement, certains pères imaginent pour l'Udaf un rôle d'intermédiaire, de conciliateur avec les institutions, notamment avec la CAF et la justice.**

*« Il faut que l'Udaf puisse créer un rapport de confiance entre les pères et les institutions... L'éducateur dans les mesures AMO explique comment se comporter avec un enfant, il peut être un sacré relai car il communique avec tout le monde, avocat, juge... Donc l'Udaf pourrait se mettre en relation avec l'éducateur. »*

*« L'Udaf pourrait communiquer avec la CAF...toute l'info que j'ai trouvée c'est à la CAF : par internet et sur place (affiches...). »*

## **CONCLUSIONS**

---



L'étude, basée sur des témoignages d'hommes attachés à leur rôle de pères<sup>10</sup> révèle **de grandes disparités sur la possibilité à rester père après la séparation, selon la nature des relations entre les parents. Le type de coparentalité exercée pendant et après la séparation est décisif quant au maintien du père dans son rôle de père<sup>11</sup> et à la relation père / enfant.**

Il s'avère en effet beaucoup plus complexe et ardu de construire voire maintenir son rôle de père, et d'être présent, investi auprès de ses enfants dans les cas de « coparentalités conflictuelles » que dans les cas de « coparentalités apaisées »<sup>12</sup>, où les parents parviennent à s'accorder quant à la garde de ou des enfants (mineur dans notre échantillon).

On constate dans la majorité des cas rencontrés, que **les conflits entre les parents, souvent lourds, se répercutent fortement sur l'organisation ayant trait aux enfants, la relation père / enfant et donc sur les enfants eux-mêmes.** Ces derniers sont souvent des victimes collatérales des conflits entre leurs parents : enjeux de pouvoir et otages de la séparation, ils sont parfois coupés d'un de leur parent, et sujets à des conflits de loyauté fréquents. **Les enfants et la question de la co-parentalité ne sont donc pas du tout isolés de la relation, souvent dégradée pour notre échantillon, entre les parents.**

La majorité des pères interrogés sont donc venus témoigner parce qu'ils ont **rencontré de nombreuses difficultés relatives à la séparation et au fait de « rester père », un combat pouvant durer des années.** L'expérience vécue par beaucoup de pères a été ou est dure à vivre. **La souffrance vient du fait que ces pères ont investi, ou souhaitent investir, leur parentalité que la séparation vient bouleverser, voire empêcher.** Un phénomène jugé injuste au regard de la 'soi-disant' égalité entre les deux parents.

Les répondants témoignent en effet d'une **situation paradoxale concernant le statut des pères aujourd'hui.** Leur place a évolué (en témoigne par exemple le numéro Revue Familiale de 2018 intitulé « Etre père aujourd'hui »<sup>13</sup> abordant la nouvelle place des pères), et leur rôle, tel qu'ils le perçoivent, est très différent de celui qu'avait les pères des générations précédentes : ils passent du temps (ou aimeraient pouvoir) à prendre soin de leurs bébés, de leurs enfants et revendiquent cette relative nouvelle place, plus égale à celle de la mère.

Si leur place auprès de leurs enfants a changé, beaucoup ont le sentiment néanmoins que la société et les institutions, notamment la Justice, n'ont pas encore suffisamment évolué sur cette question. En témoigne les décisions prises fréquemment par les JAF quant au mode de garde des enfants. **La garde alternée, le modèle perçu comme le plus égalitaire, n'est pas encore la norme dans beaucoup de juridictions,** soulignant l'inégalité entre les territoires sur l'égalité des droits parentaux (elle semble par exemple au regard de notre échantillon plus communément attribuée à Paris). La prégnance d'un modèle parental jugé

---

<sup>10</sup> Le recrutement ayant été fait sur la base du volontariat, aucun homme désinvesti par rapport à son rôle de pères n'a participé à l'étude

<sup>11</sup> Comme en témoigne l'étude Coéduquer son enfant quand on est séparé menée par l'UNAF en 2014 intitulée *Coéduquer son enfant quand on est séparé – Exercice de la coparentalité dans la vie quotidienne et dans les relations avec l'École* - <https://www.unaf.fr/spip.php?article17357>

<sup>12</sup> Deux des types de coparentalité identifiés dans l'étude citée précédemment (en plus de « la coparentalité obligée »)

<sup>13</sup> <https://www.unaf.fr/spip.php?article24177>

« traditionnel », privilégiant la relation mère/enfant, est également ressenti **au sein d'une partie des institutions scolaires.**

On regrette le fait que **la justice et un pan de la société semblent nier leur capacité à pouvoir contribuer à l'égalité à l'éducation de leur enfant (et à sa santé), et à être « sensible »** (pouvoir ressentir et souffrir lorsqu'on les sépare de leurs enfants). C'est aussi selon eux le besoin de l'enfant de voir et d'être élevé par ses deux parents qui est nié. **Beaucoup reprochent aussi le fait d'avoir à prouver qu'on est un « bon papa »**, sans être pour autant trop insistant au risque d'être jugé agressif (alors que la mère qui lutte pour être auprès de son enfant sera perçue comme protectrice)!

Pour de nombreux pères, leur investissement auprès de leur enfant et le partage de l'autorité parentale<sup>14</sup> pourraient laisser penser que le père a un rôle aussi important que celui de la mère, **ce qu'ils croient jusqu'à la séparation. C'est à ce moment qu'ils découvrent et doivent faire face à des situations complexes, où l'égalité parentale ne va pas de soi.** Dans de nombreux cas, les pères se retrouvent éloignés voir séparés de leur enfant au moment de la séparation, parfois de façon brusque, pour certains sans nouvelles et sans possibilité de communiquer avec lui, jusqu'à ce que le tribunal procède au jugement, ce qui peut durer des mois voire des années.

La rupture par rapport à des habitudes de vie commune avec l'enfant est dure à vivre, tout comme le **sentiment de ne plus (ou pas) voir grandir son enfant** (et rater les premiers pas, les premiers mots...), **de ne plus (ou pas) pouvoir partager son quotidien.** La rupture de communication entre les parents est par ailleurs jugée problématique au regard de **l'éducation** (notamment petite enfance et primaire) **et la santé de l'enfant que le père ne peut plus suivre ou accompagner.**

**La durée de la période en amont de la décision judiciaire peut être alors très préjudiciable pour la construction ou le maintien de la relation père / enfant** lorsque le père est coupé, parfois totalement, de l'enfant.

Mais la justice, si elle contribue à renouer le contact avec l'enfant, ne permet pas toujours de rééquilibrer les rôles et l'égalité parentale selon les pères. Il faut parfois mener un combat pendant des années avant d'obtenir un mode de garde satisfaisant, où le père peut être connecté au quotidien de l'enfant (présence sur le temps scolaire...).

La fréquence des **gardes exclusives** pour la mère, où le père ne peut voir son enfant qu'un week sur deux et la moitié des vacances scolaires construit **une paternité « morcelée »** et ne permet pas au père de maintenir, voire construire, un lien apaisé et serein avec l'enfant. Beaucoup de pères ne comprennent pas pourquoi l'égalité de l'autorité parentale ne s'accompagne pas d'une généralisation de la garde alternée. Un autre souci évoqué à plusieurs reprises concerne le **non-respect des décisions judiciaires par l'un des deux parents, et l'absence de recours immédiat, qui contrevient à l'apaisement des relations parents / enfant(s).**

Les conflits qui se nouent entre les parents au sujet de la garde des enfants (souvent liée à des problématiques financières) entraîne la multiplication des procédures judiciaires, et enveniment encore plus les relations entre les parents, tout en impactant les enfants. Une

---

<sup>14</sup> « Un ensemble de droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement » (art.372 Code civil)

partie des pères finit parfois par désespérer et se décourager après des mois voire des années de procédures et des épisodes parfois violents (accusations de violences, souvent levées grâce à des enquêtes sociales...).

Nombreux sont ceux qui **estiment et regrettent de n'avoir pu anticiper et prendre les bonnes décisions à cette étape en amont, au début de la séparation, et l'absence de bons conseils, de bons interlocuteurs**, experts des questions spécifiques liées aux pères. Ce déficit en termes d'accompagnement, qui a des conséquences parfois négatives sur le maintien du lien père / enfant, suscite par conséquent de nombreuses attentes.

**Un service dédié au fait de « Rester père à la séparation » est par conséquent très bien accueilli par la majorité des pères**, notamment ceux évoluant dans un modèle de « coparentalité conflictuelle » (les autres ayant trouvé généralement des arrangements pour s'accorder et conserver la place souhaitée auprès de leur(s) enfant(s)).

Un des souhaits majeurs est de **pouvoir mieux connaître les acteurs de l'écosystème (justice, médiation...)**, et leurs fonctions **pour être mieux accompagné, guidé voire soutenu quand on rencontre des problèmes**, notamment au début de la séparation où beaucoup de choses se jouent pour la suite et les connaissances manquent. Cela permettrait de mieux pouvoir anticiper, se préparer et d'éviter les erreurs fréquemment commises, préjudiciables au père et à son lien avec le ou les enfants.

L'UDAF87 pourrait ainsi permettre aux pères d'être en contact avec les personnes et lieux ressources utiles et conseiller les parents en difficulté. **Savoir vers qui se tourner, en fonction de ses besoins, est comme on l'a constaté une attente majeure.**

L'UDAF87 pourrait également mettre en place **un dispositif de partage d'expérience et de conseils par les pairs**, également souhaité par de nombreux pères ayant rencontré des soucis.

Enfin on aimerait que ce service puisse proposer **l'accompagnement du père, voire des deux parents, dans la gestion conflictuelle du quotidien** (hors médiation familiale), pour aider le père à intégrer ou conserver son rôle auprès de son / ses enfant(s), notamment **de l'aide pour rester en contact avec la vie de l'enfant qui vit loin, et des conseils pour savoir comment communiquer avec ses enfants** (adaptés à leur âge) dans des situations parfois difficiles. Le réseau des UDAF pourrait permettre d'identifier les ressources possibles sur chaque territoire (avocat, services de médiation...), et aider les pères qui ont leur enfant sur un autre territoire.

Au-delà des besoins et souhaits exprimés vis-à-vis de ce service d'aide à la parentalité, les pères ont par ailleurs **de nombreuses attentes vis-à-vis des institutions et de l'administration en général : de la reconnaissance, et une égalité parentale « appliquée »**. **Un changement de mentalité** qui se traduit donc dans les pratiques, en permettant notamment à **la garde alternée de devenir la référence normale, et un suivi partagé de l'éducation et de la santé des enfants facilité.**

**On évoque aussi l'utilité d'un travail de prévention réalisé en amont des séparations, sur l'intérêt pour l'enfant et les implications de la co-parentalité**, mais aussi sur les bouleversements entraînés par l'arrivée d'un enfant. On suggère d'avoir sur cette plateforme, ce site ou ces flyers accessibles via les Udaf, la CAF, des **conseils pratiques adaptés à chaque étape clé de la vie de la famille, sa construction mais aussi sa dissolution en cas de séparation !**

# ANNEXE

---

## DÉTAILS DES PROFILS

Inter (âge, ville)	Métier	Loisirs	Enfants
1 / 42, Limoges	Professeur des écoles	Rugby, chasse, petit gibier sauvage, le côté passionnant, c'est la nature	Ex pacsé, 1 enfant 6ans
2 / 40, Limoges	Educateur spécialisé en centre hospitalier	Ecologie, théâtre, cinéma, spectateur assidu de festival, membres pls asso	Ex pacsé, 3 enfants 12 ans 8 ans 6 ans
3 / 42, Limoges	Gestion de patrimoine	Sports nature, VTT, course à pied, course d'orientation	Séparé, un enfant de 8 mois
4 / 47, Limoges	Responsable promotion de la santé	Moniteur de skate board	Séparé 1 enfant 12 ans
5 / 51, Limoges	Ingénieur cadre		Ex pacsé, 3 enfants 15/ 12/ 7
6 / 45, Limoges	A son compte (textile)	Vélo, président d'un moto club	Séparé. Deux enfants de deux mamans différentes
7 / 40, Limoges	Commercial		Séparé. Un enfant 14 ans
8 / 48, Limoges	Graphiste /vitrailliste	La nature, les arts graphiques, la musique, la méditation	Divorcé deux fois, deux enfants des deux mariages, 21 et 12 ans
9 / 51, Limoges	Technicien du bâtiment	Escrime	4 enfants 18/16/9 et 12 avec moi, avec 3 mères différentes
10 / 48, Paris	Chef de projet informatique	Course à pied, musique live, théâtre	Divorcé, 2 enfants, 14 et 15
11 / 48, Grasse	Technico-commercial	Sports (gymnastique)	2 enfants de 19 et 13 ans, de deux mères différentes
12 / 53, Paris	Responsable commercial	Le digital, le sport, série, ciné, théâtre	Divorcé, 3 enfants, 20/18/14
13 / 49, Limoges	Chômage (chef de projet recherche environnement)	Plongée sous-marine	Divorcé, 1 enfant 10 ans
14 / 56, Paris	Gardien d'immeuble	Arts et sports	Divorcé, 1 enfant 3 ans
15 / 30, Brives	Restaurateur de tableau, en reconversion (pépiniériste)	Agriculture, artisanat	Séparé, 1 enfant 3 ans
16 / 37, Limoges	Reconversion agriculture	Permaculture	Séparé, 2 enfants, 7 et 8 ans
17 / 42, Paris	Comédien	Tennis, course à pied, foot	Séparé, 1 enfant de 2 ans
18 / 50, Strasbourg	Chef d'entreprise informatique	Plongée, astronomie	Divorcé, 2 enfants de 10 et 4 ans
19 / 51, Paris	Cadre dirigeant - Paris	Tennis, natation	Divorcé, 3 enfants de 14, 17 et 19 ans
20 / 51, Tours	Militaire retraité (colonel). Tours		Divorcé, 8 enfants, entre 9 et 25 ans
21 / 61, région parisienne	Ingénieur qualité sans emploi		Divorcé, 6 enfants, entre 17 et 28 ans